



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

45<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION

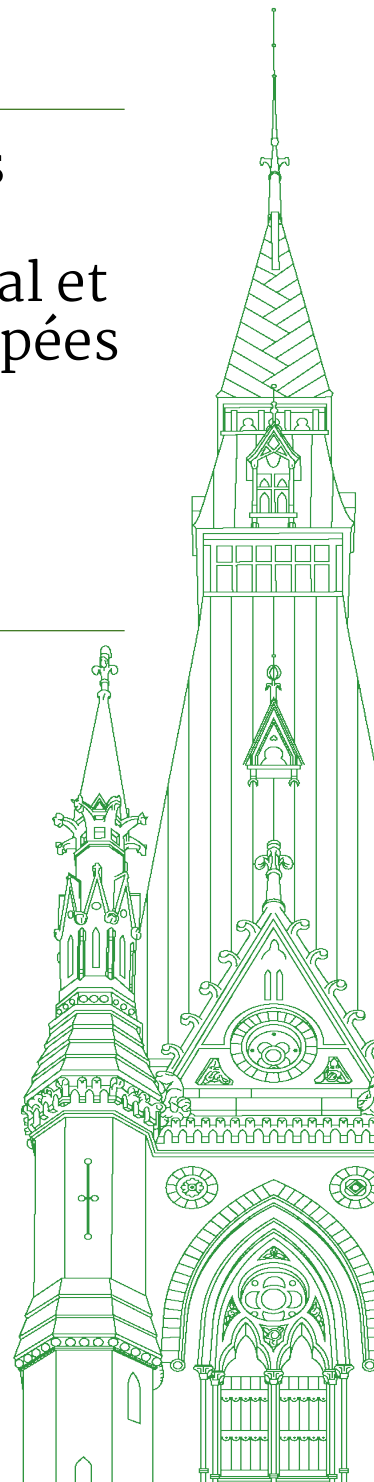
# Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 023

**PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY**

Le jeudi 5 février 2026



Président : Robert Morrissey





## Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

Le jeudi 5 février 2026

● (0830)

[Traduction]

**Le président (Robert Morrissey (Egmont, Lib.)):** Chers collègues, le Comité reprend ses travaux. Le Comité a proposé de siéger en séance publique à partir de maintenant, alors nos travaux sont maintenant diffusés.

Trois personnes ont levé la main: Mme Larouche, Mme Koutrakis et Mme Desrochers.

Madame Larouche, nous vous écoutons.

[Français]

**Andréanne Larouche (Shefford, BQ):** Merci beaucoup, monsieur le président.

Tout d'abord, je tiens à rappeler que la demande en vertu du paragraphe 106(4) du Règlement a été envoyée 48 heures à l'avance, soit l'équivalent de deux dodos. J'ai donc respecté les délais; nous avons respecté les délais. Nous nous sommes entendus pour discuter de ma demande en vertu du paragraphe 106(4), et je sais qu'il y a également eu des discussions du côté des libéraux.

En ce moment, des journalistes, particulièrement au Québec, reçoivent des appels de la part de centaines d'ainés qui ne reçoivent pas leurs prestations depuis neuf mois — c'est ce qu'on peut voir dans la lettre —, à cause des difficultés liées au système informatique Cúram. Nous n'avons pas les chiffres, nous n'arrivons pas à le savoir.

J'ai reçu un message de la part d'un employé de la ministre de l'Emploi et des Familles, qui disait que si on avait des problèmes, on pouvait lui écrire. Toutefois, ce n'est pas de ça qu'on a besoin.

J'ai fait une demande en vertu du paragraphe 106(4) et j'ai déposé une motion afin qu'on fasse la lumière sur le nombre exact d'ainés qui ont des problèmes relativement au traitement de leur pension.

Nous voulons que le Comité invite à témoigner, pendant deux heures chaque, Mme Patty Hajdu, la ministre de l'Emploi et des Familles, accompagnée de fonctionnaires; et M. Joël Lightbound, le ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement, afin que ceux-ci répondent aux questions du Comité au sujet du logiciel Cúram, dans le but d'élaborer un plan d'action rapide et efficace pour résoudre les problèmes liés au traitement des demandes de prestations de la Sécurité de la vieillesse et de faire le point sur les dépassements de coûts passés et à venir. Nous demandons aussi que les ministres témoignent au plus tard le 26 février 2026.

Les aînés qui attendent ont le droit d'avoir des réponses, tout comme les fonctionnaires, qui ont donné la note de 1 sur 10 au logiciel Cúram. Nous cherchons à obtenir des réponses, tout simplement.

[Traduction]

**Caroline Desrochers (Trois-Rivières, Lib.):** J'aimerais suspendre la séance, s'il vous plaît.

**Le président:** Pardon? Je ne vous ai pas entendue.

**Caroline Desrochers:** Pouvons-nous suspendre la séance, s'il vous plaît? Nous n'avons pas vu la motion. Elle est en train d'être distribuée.

**Le président:** Nous allons suspendre la séance pour...

**Caroline Desrochers:** Il faut vraiment arrêter de s'y prendre ainsi. Voyons donc.

**Le président:** Chers collègues, nous allons suspendre la séance pendant quelques instants.

● (0830)

(Pause)

● (0835)

**Le président:** Le Comité reprend ses travaux. La séance n'est plus suspendue.

Je veux simplement clarifier quelques points.

Madame Larouche, le préavis de 48 heures est simplement une directive pour moi, dans mon rôle de président, pour convoquer une réunion. Il ne vous donne pas la priorité pour proposer quoi que ce soit. La lettre que j'ai reçue en vertu de l'article 106(4) du Règlement est dûment et correctement signée. Le président doit ensuite, dans les 48 heures, prévoir une réunion, et la réunion doit avoir lieu dans les cinq jours.

Nous n'en étions pas encore là. Il s'agissait d'une réunion régulière, mais le Comité, comme tous les comités, par majorité ou par consensus, peut modifier l'ordre du jour de la réunion. Une motion a été proposée pour que nous passions en séance publique. Nous avons commencé la réunion à huis clos pour examiner l'étude. La motion visant à poursuivre la séance en public a été approuvée.

Voilà où nous en sommes. Vous avez levé la main, puis ce sera au tour de Mme Koutrakis. Nous sommes maintenant en séance publique.

Madame Larouche, je crois que vous aviez la parole lorsque nous avons suspendu la séance, mais vous parliez d'une motion que vous vouliez présenter. J'allais ensuite donner la parole à Mme Koutrakis et à Mme Goodridge.

Allez-y, madame Larouche.

[Français]

**Andréanne Larouche:** Comme je le disais, la motion vise simplement à faire la lumière sur une situation au sujet de laquelle il manque encore énormément d'éléments. Je pense que la ministre doit rendre des comptes aux aînés et qu'elle doit venir s'expliquer.

Une journaliste a reçu des centaines d'appels de la part de gens qui attendent leurs prestations depuis neuf mois. On a commencé par se faire dire qu'il n'y avait pas de problème. Puis, on a dit qu'il y avait 30 cas, ce qui représentait 0 % et des poussières. Maintenant, on dit que ça peut aller jusqu'à 2 %. Il y a des années où c'est un peu moins et des années où c'est un peu plus, mais disons que, en moyenne, 500 000 nouvelles personnes prennent leur retraite. Deux pour cent, ça représente quand même plus de 10 000 personnes. On est passé de « pas de problème » à 30 cas, et ensuite à 2 %. Quelle est la réalité? C'est ce que nous voulons savoir, tout simplement.

On voit qu'il s'agit d'un problème sérieux. Il y a eu des discussions entre les whips de tous les partis politiques, une réunion a été demandée conformément à l'article 106(4) et une motion est maintenant présentée.

Hier, je parlais avec un groupe important au Québec, soit la FA-DOQ. Elle disait que les appels commencent à peine à entrer. Il est sûr que le fait d'en avoir parlé dans les journaux incite peut-être des gens à dire qu'ils n'ont pas reçu leur pension ou à dire qu'ils n'ont pas eu de problème. Il faut en parler pour être capable de faire la lumière sur tout ça.

Je rappelle que le système informatique Cúram, en plus, est à l'essai, mais que d'autres prestations fédérales, dont celles de l'assurance-emploi, vont relever de ce système. Pour éviter que des problèmes se reproduisent, pour les gens qui vont avoir besoin de leurs prestations, faisons la lumière là-dessus maintenant, avant qu'il y ait plus de cas.

Trouvons des solutions au sujet de Cúram en parlant avec la ministre de l'Emploi et des Familles et le ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement.

Je pense que le Comité peut faire ça. Nous proposons de tenir deux réunions, soit une avec chaque ministre, pour faire la lumière là-dessus et pour trouver des solutions. Ensuite, nous pourrions voir quels seront les prochains travaux du Comité.

Je pense que ces deux réunions, ces deux heures avec chacun des ministres, sont essentielles. Les aînés ne sont pas tous des gens riches, et il y en a qui ont besoin de leur pension pour payer leur logement et l'épicerie. Si ça fait neuf mois qu'on ne reçoit pas son chèque, ça peut faire qu'on entre dans une spirale de pauvreté. Ce n'est pas ça qu'on veut.

Je pense que nous pouvons faire ça en adultes et poser des questions aux ministres. Jusqu'à maintenant, les réponses aux questions qu'on pose à la Chambre varient beaucoup. La proposition qu'on nous a faite, c'est simplement de dire que, si on a des problèmes, on peut écrire au ministère. C'est essentiellement ce qui était mentionné dans le courriel que j'ai reçu. Ce n'est pas un avis de rencontre. Rencontrons-nous et parlons-nous. Il faut que les ministres viennent nous expliquer la situation, afin que nous trouvions des solutions.

● (0840)

**Le président:** Merci, madame Larouche.

[Traduction]

Madame Koutrakis, vous avez la parole au sujet de la motion.

**Annie Koutrakis (Vimy, Lib.):** Merci, monsieur le président.

Je me demande si nos collègues seraient ouverts à un amendement favorable pour changer la date: l'échéance serait à la mi-mars plutôt que le 26 février. Nous appuyons tout le contenu, sauf la date.

Nous proposons ce changement parce que le comité des finances nous a demandé de lui fournir une réponse d'ici le 27 février. Le 26 février serait trop proche de la date limite pour la Loi d'exécution du budget, alors nous nous demandons simplement si la date limite du 10 mars vous conviendrait.

[Français]

**Andréanne Larouche:** Je vais devoir en discuter avec mes collègues.

Monsieur le président, pouvons-nous suspendre la réunion pour discuter de cet amendement favorable?

[Traduction]

**Le président:** Nous allons suspendre la séance pendant deux minutes.

● (0840)

(Pause)

● (0840)

**Le président:** Le Comité reprend ses travaux. Nous discutons de la date proposée par Mme Koutrakis.

Voulez-vous officialiser votre amendement, madame Koutrakis? La discussion portait sur un amendement favorable, afin que nous puissions connaître la volonté du Comité.

**Annie Koutrakis:** Oui. J'aimerais que notre collègue, Mme Larouche, nous dise si elle appuie l'idée d'un amendement favorable. J'ai dit « mi-mars », mais nous pouvons proposer « au plus tard le 12 mars. »

[Français]

**Andréanne Larouche:** Pas plus tard que le 12 mars, moi, ça me va. Je comprends qu'on doit interroger des gens au sujet du budget. Cela dit, nous ne voulons pas que ça tarde, parce que nous voulons passer aux prochaines études. Il faut se donner du temps pour que les recommandations soient mises en place le plus rapidement possible. Je pense que c'est un compromis amical et raisonnable.

**Annie Koutrakis:** Merci.

[Traduction]

**Le président:** Y a-t-il consensus sur l'amendement à la motion?

(L'amendement est adopté.)

**Le président:** Allez-y, madame Desrochers.

[Français]

**Caroline Desrochers:** Nous aimerions proposer un autre amendement, soit que le Comité invite à témoigner pendant une heure...

[Traduction]

**Laila Goodridge (Fort McMurray—Cold Lake, PCC):** Nous n'avons pas mis le premier amendement aux voix.

**Caroline Desrochers:** Je pensais qu'il y avait consensus, alors allez-y.

**Le président:** Oui, il y avait consensus. J'ai perçu un consensus sur la date, qui était un amendement. Je suis maintenant prêt à discuter de la motion modifiée de Mme Larouche.

Mme Goodridge a levé la main.

• (0845)

**Laila Goodridge:** Merci, monsieur le président.

[Français]

Je remercie ma collègue du Bloc...

[Traduction]

**L'hon. Robert Oliphant (Don Valley-Ouest, Lib.):** J'invoque le Règlement. J'ai deux rappels au Règlement, parce que je constate un problème de procédure.

Le premier porte sur le concept d'amendement favorable, qui n'existe pas dans notre Règlement. La greffière pourrait peut-être le vérifier.

Mme Koutrakis a proposé un amendement. Je crois que, même s'il y a consensus, il faut noter qu'il s'agit d'un amendement qui a été adopté. Nous pouvons ensuite revenir à la motion initiale. Nous savions déjà qu'il y aurait un deuxième amendement, mais nous devrions d'abord régler le premier amendement.

Je pense simplement que, aux fins du compte rendu...

**Le président:** Merci, monsieur Oliphant, de votre intervention.

Nous étions saisis de ce que nous appelons au Comité — nous avons utilisé ce terme par le passé — un amendement favorable. Le Comité, par consensus...

**L'hon. Robert Oliphant:** J'invoque le Règlement. Puis-je demander où ce type d'amendement se trouve dans le Règlement?

**Le président:** C'est une pratique du Comité. Le Comité, par consensus, peut proposer des amendements favorables en tout respect de la procédure.

Il s'agissait d'un amendement à la date, alors disons simplement que c'est un amendement à la motion principale. Est-ce que cela convient à tout le monde? C'était un amendement à la motion principale qui a fait consensus.

Nous revenons maintenant à la motion principale modifiée.

Mme Goodridge a la parole, puis ce sera le tour de Mme Desrochers.

**Laila Goodridge:** Merci, monsieur le président.

Il est absolument important que nous étudions la question parce que, franchement, la débâcle du centre de paye Phénix fait en sorte que des fonctionnaires ont encore du mal à se faire payer. C'est un problème dont nous commençons à entendre parler.

Une aînée a communiqué avec mon bureau en août pour me faire part de ses préoccupations: elle attendait depuis extrêmement longtemps ses prestations de la Sécurité de la vieillesse. Elle avait décidé d'attendre d'avoir 67 ans pour recevoir ses prestations. Elle a présenté sa demande, après avoir parlé à son comptable et planificateur financier. Cent-cinquante jours plus tard, elle n'avait toujours rien reçu. Lors de ses appels téléphoniques pour obtenir de l'aide, elle a dû généralement patienter de 25 à 30 minutes; c'était très stressant.

Cette personne âgée a communiqué avec notre bureau non pas parce qu'elle avait un besoin urgent de toucher ses prestations, mais parce qu'elle était vraiment frustrée par le système et savait très bien que d'autres — qui ne sont peut-être pas aussi nantis et privilégiés

qu'elle — connaissaient ce problème et vivaient toutes sortes de frustrations. Il est vraiment important d'examiner cette question.

Il y a de nombreux reportages sur ce problème qui sévit au Québec, et les aînés se tournent vers les journalistes parce que — c'est ce que j'en déduis — ils ne sont pas écoutés. Ces aînés ont essayé de s'adresser à leurs députés libéraux et n'ont pas pu obtenir de réponse. Je sais que, lorsque nous avons soulevé cette question, nous n'avons obtenu aucune réponse.

Il est probablement crucial que nous examinions ce problème pour nous assurer que tout est en ordre et qu'il ne devienne pas le prochain fiasco digne du centre de paye Phénix. En effet, si nous prévoyons de déployer ce système à d'autres programmes gouvernementaux versant des prestations aux Canadiens, il nous faut l'assurance qu'il n'y a pas de bogues dans le système. Des résidents de ma circonscription qui travaillent à la 4<sup>e</sup> Escadre Cold Lake reçoivent encore des payes gonflées ou incomplètes. Cet échec notoire aurait pu être évité si le gouvernement n'avait pas déployé le système défaillant qu'est le centre de paye Phénix.

**Caroline Desrochers:** C'est votre gouvernement qui l'a mis en œuvre.

**Laila Goodridge:** Notre gouvernement vous a dit de ne pas le faire.

**Le président:** Madame Desrochers, voulez-vous poursuivre votre intervention pour commenter la motion modifiée?

**Caroline Desrochers:** Merci, monsieur le président.

J'aimerais proposer un amendement à la motion pour demander que chaque ministre témoigne pendant une heure plutôt que deux. Il s'agit d'une discussion très ciblée sur un enjeu précis. Nous invitons les ministres à témoigner pendant une heure au sujet de la Loi d'exécution du budget — qui est beaucoup plus vaste —, et c'est suffisant, alors j'aimerais proposer une heure pour chacun des ministres, accompagnés de leurs fonctionnaires.

**Le président:** Proposez-vous un amendement?

• (0850)

**Caroline Desrochers:** J'aimerais proposer un amendement.

**Le président:** Nous sommes saisis d'un amendement à la motion, alors nous allons débattre de l'amendement de Mme Desrochers.

Allez-y, monsieur Genuis.

**Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC):** Je ferai simplement remarquer que je ne crois pas que ces amendements concernant la durée des comparutions des ministres changent quoi que ce soit, dans la mesure où les ministres ne peuvent pas être contraints de comparaître.

Un des ministres pourrait répondre: « Je vais comparaître pendant une heure. » Nous serions libres d'en penser ce que nous voulons, mais ce serait la réalité. Je préférerais que les ministres comparaissent pendant deux heures au sujet de la Loi d'exécution du budget, mais, quoi qu'il en soit, ce sont les ministres qui trancheront.

**Le président:** Y a-t-il d'autres commentaires?

Madame Larouche, vous avez la parole au sujet de l'amendement proposé par Mme Desrochers.

[Français]

**Andréanne Larouche:** Monsieur le président, nous verrons combien de temps les ministres vont venir témoigner. Je pense que, deux heures, ça passe extrêmement rapidement — ils doivent faire leur déclaration d'ouverture et nous leur posons des questions. Dans ce dossier, les coûts ont explosé de 277 %, ce qui n'est pas banal.

La ministre Hajdu va venir témoigner, mais je rappelle que nous voulons savoir ce qui se passe et quelle incidence ça a sur les aînés. Les réponses que nous avons jusqu'à maintenant varient énormément. Je pense que, essayer de faire la lumière sur la situation et connaître le nombre de cas, ce sera quelque chose.

Je rappelle aux membres qu'il y a eu un dépassement de coûts, comme je le disais. En 2017, on prévoyait que le coût serait d'un peu plus de 1 milliard de dollars, mais il est passé à près de 7 milliards de dollars. Il s'agit donc d'une explosion des coûts de 277 %, ce qui est quand même énorme. C'est sur ça que porteraient les questions que nous poserions à M. Lightbound.

Il y a eu d'autres logiciels pour lesquels les coûts ont explosé par le passé. La Chambre a pris le temps de bien faire les choses. Il faudra donc aller voir, par exemple, les cas d'autres logiciels; je pense que c'est vraiment important, parce qu'il y en a eu quelques-uns par le passé.

Pour cette raison, je garderais les deux heures proposées. Pour moi, c'est important. On a proposé un amendement favorable, selon lequel nous leur laissons plus de temps avant leur témoignage; ils ont jusqu'au 12 mars pour venir témoigner ici. Nous avons quand même été collaboratifs, nous avons parlé avec nos homologues, et je sais que les whips des trois partis se sont parlé. De notre côté, nous sommes quand même de très bonne foi depuis le début.

Par contre, je me questionne. Comme je l'ai dit au départ, on nous a répondu qu'il n'y avait pas de cas, mais la réponse a changé par la suite. Je pense qu'il y a une forme de mauvaise foi. Je ne veux pas revenir là-dessus indéfiniment, mais vous avez dit d'entrée de jeu que le délai de 48 heures n'avait pas été respecté. L'avis de réception a été reçu mardi à 13 h 53. Pour convoquer une réunion en vertu de l'article 106(4) du Règlement, il faut donner un avis de 48 heures.

Nous avons fait ça de bonne foi jusqu'à maintenant. Je pense que l'amendement prévoit que les ministres ont jusqu'à la mi-mars pour venir témoigner. Pour le reste, je laisserais la motion telle quelle, pour nous donner des possibilités.

Il est possible que les ministres puissent venir témoigner pendant deux heures, alors il ne faut pas nous limiter en demandant qu'ils témoignent pendant une heure. Ils vont venir faire la lumière sur l'explosion des coûts, afin que nous ayons une idée réelle du nombre d'ainés touchés. J'ai peur que, en une heure, on ne soit pas capable de faire le tour de l'explosion des coûts de 277 %. Au départ, on a dit qu'il n'y avait pas de cas, puis on a dit qu'il y en avait 30 et, enfin, on a dit qu'ils étaient de l'ordre de 2 %.

Pour toutes ces raisons, je garderais les deux heures prévues par la motion, et je ne limiterais pas ça à une heure.

[Traduction]

**Le président:** Mme Falk et Mme Desrochers vont prendre la parole au sujet de l'amendement.

**Rosemarie Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake, PCC):** Merci beaucoup, monsieur le président.

Je veux simplement exprimer ma grande déception. Je trouve que nous assistons à un comportement qui représente parfaitement les libéraux. Nous voulons de la reddition de comptes et de la transparence. Nous demandons simplement que les ministres comparaissent devant nous. Je sais que le Comité a adopté par le passé des motions donnant assez de temps pour la comparution des ministres. Cela ne s'est pas produit. Je pense qu'il est tout à fait raisonnable de demander des comparutions de deux heures.

Nous voterons contre l'amendement proposé par les libéraux, qui réduit la transparence et la reddition de comptes de leurs ministres.

**Le président:** Merci, madame Falk.

Madame Desrochers, vous avez levé la main.

**Caroline Desrochers:** Nous serons heureux d'adopter la motion initiale.

**Le président:** Voulez-vous retirer l'amendement?

**Caroline Desrochers:** Oui, je vais retirer l'amendement pour que nous puissions passer à autre chose et utiliser le temps des contribuables à bon escient.

● (0855)

**Le président:** Vous avez besoin du consentement unanime pour retirer votre amendement.

Y a-t-il consentement unanime?

**Des députés:** Oui.

**Le président:** Nous allons maintenant voter sur la motion modifiée de Mme Larouche.

(La motion modifiée est adoptée par 9 voix contre 0. [Voir le Procès-verbal])

**Le président:** Mesdames et messieurs les membres du Comité, j'aimerais connaître votre souhait. Voulez-vous poursuivre la séance à huis clos jusqu'à 9 h 15?

**Garnett Genuis:** Nous n'aurions pas le temps.

**Le président:** La ministre comparaitra à 9 h 15.

**Garnett Genuis:** Combien de temps faut-il pour entrer et sortir du huis clos?

**Le président:** Il faut compter plus de cinq minutes.

**Rosemarie Falk:** Ce n'est pas ce qui s'est passé auparavant. Il faut entre 10 et 15 bonnes minutes.

**Le président:** Que souhaitez-vous faire? Souhaitez-vous suspendre la séance jusqu'à 9 h 15?

Madame Falk, vous avez la parole.

**Rosemarie Falk:** Merci beaucoup.

J'aimerais proposer une motion tout de suite.

Je demande à Mme Desrochers, si les libéraux ne sont pas prêts à prendre une décision à ce sujet, de simplement nous le faire savoir.

Je propose:



Que, conformément à l'alinéa 108(2)a) du Règlement, le Comité entreprenne une étude d'au moins six réunions sur les mises en chantier dans le cadre des programmes fédéraux au Canada; que le Comité invite le ministre du Logement et le président et chef de la direction de la Société canadienne d'hypothèques et de logement à comparaître séparément pendant au moins deux heures chacun; que le Comité invite d'autres témoins choisis par ses membres à comparaître; et que le Comité fasse rapport de ses conclusions et recommandations à la Chambre.

Nous savons que les mises en chantier sont en baisse, et le Comité n'a pas eu l'occasion d'étudier le logement — un énorme portefeuille — au cours de cette session. Nous aimerions le faire immédiatement après avoir terminé l'étude sur la motion du Bloc québécois que nous venons d'adopter — la lettre en vertu de l'article 106(4) du Règlement.

Les libéraux peuvent bien entendu en discuter pendant quelques instants s'ils le désirent. Nous savons que la ministre sera ici dans 15 minutes et nous aimerions profiter de sa présence dès son arrivée au Comité.

**Le président:** Merci, madame Falk.

La motion que propose Mme Falk est recevable.

**Rosemarie Falk:** J'ajouterai simplement que l'avis de motion a été donné. Tous les membres du Comité devraient l'avoir. Je crois qu'elle se trouve dans le cartable numérique.

**Le président:** C'est maintenant au tour de Mme Desrochers, qui sera suivie de Mme Koutrakis et de M. Genuis.

**Caroline Desrochers:** Merci, monsieur le président.

Je remercie la députée de soulever cette question.

Notre gouvernement prend très au sérieux sa responsabilité de construire plus de logements abordables, et c'est pourquoi nous allons de l'avant avec Maisons Canada. Je demanderais à la députée de vérifier ses données, car il s'avère que les mises en chantier sont en hausse.

C'est un problème complexe. Les problèmes diffèrent d'une ville à l'autre. Je pense que c'est un sujet très valable et pertinent pour notre comité. Nous aimerions cependant suspendre la séance pour pouvoir examiner la motion.

**Le président:** D'accord. Nous allons suspendre la séance pendant quelques minutes.

• (0855) \_\_\_\_\_ (Pause) \_\_\_\_\_

• (0900)

**Le président:** La séance est ouverte. Le Comité reprend ses travaux.

Mme Desrochers avait la parole lorsque nous avons suspendu la séance.

• (0905)

**Caroline Desrochers:** Je remercie ma collègue de sa motion visant à étudier les mises en chantier et les enjeux de logement. Comme nous l'avons déjà dit, une crise du logement fait rage, et il est important que nous prenions le temps nécessaire pour en discuter et aller au fond de la question.

J'aimerais proposer quelques amendements à la motion. Je pense que nous pourrions alors parvenir à un consensus pour la suite des choses.

Tout d'abord, nous proposons que le Comité entreprenne une étude d'au moins quatre réunions. Nous n'avons pas à fixer de li-

mite, mais il faut au moins quatre réunions. Nous aimerions proposer un amendement disant, à la fin de la motion, que, conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au rapport.

**Le président:** Nous sommes maintenant saisis d'un amendement à la motion de Mme Falk. Nous allons maintenant discuter de l'amendement de Mme Desrochers.

[Français]

**Andréanne Larouche:** Monsieur le président...

[Traduction]

**Le président:** Je rappelle à ceux qui sont au fond de la salle que le Comité siège. Veuillez garder le silence.

**Rosemarie Falk:** J'invoque le Règlement, monsieur le président. Il y a beaucoup de bruit à l'arrière, et nous avons du mal à entendre.

**Le président:** Oui, je suis d'accord avec vous.

Je demanderais aux députés au fond de la salle de bien vouloir respecter le fait que la réunion est en cours. Nous traitons d'un sujet avant d'entamer la dernière heure.

Nous sommes saisis d'un amendement à la motion de Mme Falk, proposé par Mme Desrochers.

Je crois, madame Larouche, que vous aviez levé la main.

[Français]

**Andréanne Larouche:** En fait, monsieur le président, j'avais du mal à entendre à cause du bruit. J'ai compris le premier amendement, qui proposait de tenir quatre réunions, mais on a parlé d'un rapport. Je veux juste comprendre.

**Caroline Desrochers:** C'est en lien avec le paragraphe 109 du Règlement. Nous demandons au gouvernement de déposer une réponse au rapport.

**Le président:** Êtes-vous d'accord, madame Larouche?

**Andréanne Larouche:** Pour le moment, je ne dis pas que je suis d'accord. C'est juste que je n'avais pas compris l'amendement.

Merci.

[Traduction]

**Le président:** Y a-t-il des commentaires sur l'amendement de Mme Desrochers?

Monsieur Genuis, vous avez la parole au sujet de l'amendement.

**Garnett Genuis:** Monsieur le président, très brièvement, nous sommes d'avis que le minimum de six réunions est approprié.

Pendant la pause, en particulier, j'ai visité plusieurs campus universitaires d'un bout à l'autre du pays — une dizaine de campus dans cinq provinces différentes — pour demander aux jeunes s'ils considèrent qu'ils s'en tirent mieux ou moins bien que la génération de leurs parents. Les jeunes m'ont répondu, en très grande majorité, qu'ils pensent que leur situation est pire que celle de la génération de leurs parents, et ce, pour deux raisons principales: la difficulté d'acheter une maison et la difficulté de trouver un emploi.

Nous avons entrepris une étude rigoureuse sur le chômage chez les jeunes. Nous la poursuivrons. À la lumière des commentaires des jeunes au sujet de leur situation actuelle et de leur avenir, à savoir que les difficultés auxquelles ils sont confrontés pour l'achat d'une maison et trouver un emploi sont les enjeux prioritaires, je pense qu'il est pertinent de mener aussi une étude sur le logement suffisamment exhaustive et d'une durée assez longue.

Concernant l'article 109 du Règlement, cela a été présenté sous forme d'un seul amendement, alors nous voterons contre. Cela n'empêche pas le Comité de décider plus tard qu'il souhaite obtenir une réponse du gouvernement, car il n'est pas nécessaire qu'une telle demande figure dans la motion initiale. Je suppose que nous nous demanderons une réponse du gouvernement. C'est la chose à faire lorsqu'un rapport s'accompagne de recommandations.

Il est certain que nous n'appuyons pas cet amendement, principalement parce que nous sommes en désaccord avec le premier point, tandis que le deuxième n'est tout simplement pas nécessaire.

**Le président:** Merci, monsieur Genuis.

Nous passons à Mme Desrochers, suivie de Mme Larouche.

**Caroline Desrochers:** Je veux simplement faire un commentaire au sujet du nombre de réunions.

[Français]

On ne va pas mourir au combat pour six réunions ou quatre réunions, même si je pense qu'il s'agit d'une question importante. Par contre, je veux juste noter que, ici, on parle des mises en chantier, un sujet quand même assez limité, et on veut tenir six réunions là-dessus. Ça ne me dérange pas, mais, ce qui va se passer, c'est qu'on va faire comme quand on a commencé les premières études, c'est-à-dire qu'on va constamment ajouter des choses et qu'on va commencer à sortir du cadre. C'est la seule chose.

Quand on parle de mises en chantier, on parle aussi de la disponibilité de la main-d'œuvre ainsi que des réglementations municipales et provinciales. Au fédéral, nous n'avons évidemment pas de baguette magique et nous n'avons pas d'emprise sur tous les éléments qui font que les mises en chantier sont ce qu'elles sont en ce moment. Nous avons des programmes qui visent à accélérer ça.

Je suis prête à entendre ce que les autres ont à dire à cet égard; peut-être que Mme Larouche a quelque chose à dire.

● (0910)

[Traduction]

**Le président:** Merci, madame Desrochers.

Madame Larouche, vous avez la parole au sujet de l'amendement.

[Français]

**Andréanne Larouche:** Encore une fois, je pense que c'est un sujet intéressant. Je vais voir ce qu'il en sera. Je pense que nous allons pouvoir passer au vote sur la motion dans les prochaines minutes.

Madame Desrochers, je pense que la tenue de cette étude, tout comme l'étude sur le logiciel Cúram, est une bonne utilisation des deniers publics. Si j'étais une aînée et que je vous entendais dire qu'il faut accélérer le processus relativement au logiciel Cúram, puisqu'il faut faire une bonne utilisation des deniers publics, je pense que je serais quand même un peu fâchée.

Comme on le sait, les coûts ont augmenté de 277 % depuis juin dernier. Je pense donc que tenir une étude est une bonne utilisation des deniers publics. C'est aussi le cas pour ce qui est de l'étude où il sera question de Maisons Canada.

Après, je vais voir ce qu'il en sera. Je laisse mes collègues débattre de la motion, mais nous allons pouvoir voter dans les prochaines minutes.

[Traduction]

**Le président:** Monsieur Oliphant, vous avez la parole au sujet de l'amendement.

**L'hon. Robert Oliphant:** Concernant l'amendement, je tiens à dire que j'appuie fortement l'idée de demander une réponse au gouvernement, en tant que parlementaire, car si l'on consacre autant de semaines pour faire une étude importante, ce qui est le cas, à mon avis, cela s'accompagne nécessairement de recommandations, j'en suis sûr, et le pouvoir exécutif devrait être tenu de répondre.

C'est ainsi que le Parlement et le pouvoir exécutif devraient fonctionner, en fait. Donc, si vous êtes convaincus que cette étude est importante et que la crise du logement exige la tenue d'une enquête parlementaire et l'engagement du gouvernement, vous demanderez une réponse. Cela oblige le gouvernement à prendre ce rapport parlementaire au sérieux. Par conséquent, les comités parlementaires devraient automatiquement en faire la demande.

En outre, comme M. Genuis l'a indiqué, cela pourrait être ajouté plus tard, mais il est possible de rédiger le rapport en tenant compte du fait que le gouvernement sera tenu d'y répondre. Cela donne une orientation sur la façon de procéder, et cela a son importance. De plus, le Comité pourrait retirer cela plus tard s'il décidait de ne pas présenter des recommandations, mais comme Canadien, j'espère vraiment que le Comité aura des recommandations.

J'appuie fortement l'amendement visant à exiger que le gouvernement dépose une réponse au rapport.

**Le président:** Je vous remercie, mais l'amendement comporte deux parties, selon la façon dont il a été présenté au Comité. Si Mme Desrochers demandait le consentement unanime pour supprimer la partie sur le nombre de réunions, ce serait une option. Ensuite, le Comité se prononcerait au sujet de l'amendement, qui fait simplement référence à ce que vous avez dit, monsieur Oliphant.

Monsieur Genuis, vous avez la parole.

**Garnett Genuis:** Il est 9 h 13 et la ministre est ici. Je dirais donc que nous avons deux possibilités. Premièrement, s'il y a consentement unanime pour tenir six réunions, faire référence à l'article 109 du Règlement et adopter la motion maintenant, nous pouvons le faire. Sinon, je propose que nous passions à la comparution de la ministre.

**Le président:** Je suis d'accord, monsieur Genuis; c'était bien expliqué.

Le Comité est-il d'accord pour adopter l'amendement au sujet du nombre de réunions, qui ajoute également une référence au rapport?

(L'amendement est adopté. [Voir le Procès-verbal])

**Le président:** Y a-t-il également consensus au sujet de la motion modifiée?

(La motion modifiée est adoptée. [Voir le Procès-verbal])

**Le président:** Sur ce, puisque nous sommes en séance publique, nous allons passer au point à l'ordre du jour du Comité pour la deuxième heure.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à l'honorable Patti Hajdu, la ministre de l'Emploi et des Familles. Nous accueillons également ce matin, du ministère de l'Emploi et du Développement social, M. Paul Thompson, qui est sous-ministre; M. Robert Wright, sous-ministre du Travail et sous-ministre délégué de l'Emploi et Développement social; M. Cliff Groen, sous-ministre délégué de l'Emploi et Développement social et chef de l'exploitation de Service Canada.

Bienvenue, madame la ministre. Vous avez la parole pour un maximum de cinq minutes pour faire une déclaration préliminaire, si vous le souhaitez.

• (0915)

**L'hon. Patti Hajdu (ministre de l'Emploi et des Familles):** Merci beaucoup, monsieur le président.

C'est un plaisir d'être avec vous ici, sur le territoire traditionnel non cédé de la Première Nation algonquine anishinabe. Vous avez présenté les sous-ministres qui servent le vaste ministère de l'Emploi et du Développement social, et je suis très reconnaissante de leur présence.

Merci beaucoup, messieurs.

Écoutez, je sais que le Comité a étudié le travail qu'accomplit le gouvernement pour rendre abordable la vie de tous les jours et faire une réelle différence dans le quotidien des Canadiens. Aujourd'hui, je suis venue parler du budget de 2025, qui prévoit des investissements générationnels pour bâtir un Canada fort, protéger nos collectivités et notre mode de vie, et donner aux Canadiens les moyens d'agir en rendant le coût de la vie plus abordable.

Face à l'incertitude, les aspects que nous ne pouvons pas contrôler sont nombreux, mais les mesures incluses dans le budget ne sont pas que des chiffres pour les familles; ce sont des bouées de sauvetage en cette période de grande incertitude. Elles reflètent une vérité simple: chaque famille mérite la stabilité, la dignité et la possibilité de s'épanouir.

[Français]

Des services de garde de grande qualité ne devraient pas coûter une fortune. C'est pour cette raison que nous avons créé le système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

[Traduction]

Aujourd'hui, près d'un million de familles bénéficient de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants plus abordables et de grande qualité, ce qui leur permet d'économiser des milliers de dollars chaque année. Je suis heureuse de dire que toutes les provinces ont maintenant des ententes qui ont été prolongées au-delà du 31 mars 2026. Partout au pays, des parents viennent spontanément me voir pour me dire à quel point les services de garde abordables ont changé leur vie. Alors que l'abordabilité et le coût de la vie sont au cœur des préoccupations, les frais des services de garde d'enfants sont parmi les coûts que les familles ont vu diminuer. Elles économisent jusqu'à 16 200 \$ par année.

Pour les femmes, l'accès à des services de garde abordables représente un soutien direct à la participation au marché du travail en réduisant les obstacles liés à l'emploi ou à la fréquentation scolaire,

et en renforçant la sécurité économique des familles tout en appuyant la productivité et la croissance. En fait, 74 000 mères de 25 à 54 ans ayant de jeunes enfants ont fait leur entrée sur le marché du travail depuis 2019.

On le voit au Québec depuis des années. Lorsque les services de garde sont plus abordables, plus de femmes travaillent, les familles sont plus en sécurité et l'économie croît. Nous constatons maintenant que ces avantages s'étendent à l'échelle du pays grâce aux investissements continus du gouvernement fédéral, des provinces et des territoires dans la création d'un système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Il s'agit d'une véritable collaboration dans l'ensemble de la fédération, car ce n'est pas seulement une mesure d'abordabilité; il s'agit de stimuler la productivité et l'économie canadiennes.

Les témoignages que l'on entend partout au pays — et je suis certaine que vous en avez entendu dans vos circonscriptions — font écho à l'histoire de Kendra, de Carlyle, en Saskatchewan. Elle a dit que le programme de garderies à 10 \$ par jour a permis à sa famille d'envoyer ses deux enfants à la garderie, et de faire croître la petite entreprise familiale dans leur collectivité. Sans ce programme, a-t-elle dit, ils n'auraient pas eu les moyens financiers pour se lancer. Voilà ce que signifie l'abordabilité. Il s'agit d'une infrastructure sociale qui appuie les parents, renforce le soutien aux familles et ouvre la porte à la prochaine génération.

Au cours de la présente législature, nous avons beaucoup parlé de nourriture et de l'insécurité alimentaire, et tout le monde est d'accord pour dire qu'aucun enfant ne devrait aller à l'école le ventre vide. Voilà pourquoi, comme recommandé par de nombreuses organisations, dont Banques alimentaires Canada, le budget de 2025 rend permanent le Programme national d'alimentation scolaire. Les enfants qui ont accès à des repas nutritifs apprennent mieux, et lorsque les parents savent que leurs enfants ont à manger, cela réduit le stress à la maison.

[Français]

Cet investissement annuel de 216 millions de dollars aidera jusqu'à 400 000 enfants, chaque année, à participer à des programmes d'alimentation scolaire. Pour une famille participante ayant deux enfants qui fréquentent l'école, cela peut se traduire par une économie annuelle de 800 \$.

[Traduction]

Les experts ont qualifié cette mesure de colossale. Des parents m'ont dit qu'elle fait toute la différence, car au lieu d'être inquiets lorsqu'ils envoient leurs enfants à l'école, ils ont confiance, sachant qu'ils ont les outils nécessaires pour s'épanouir. On ne parle pas seulement des parents à faible revenu. Bien des parents envoient leurs enfants à l'école. Oublier d'apporter un lunch peut parfois arriver. Passer la journée en ayant faim peut être difficile pour un enfant qui a besoin d'énergie pour apprendre.

Cela dit, nous allons plus loin avec l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels. Le gouvernement augmente l'ancien crédit de TPS de 25 % pour cinq ans, à compter de juillet 2026. Cela aidera les Canadiens à composer avec la hausse des coûts des produits de première nécessité.

Pour appuyer les familles qui ont besoin d'une aide immédiate, nous attribuons 20 millions de dollars au Fonds des infrastructures alimentaires locales afin d'aider les banques alimentaires et les organismes communautaires de partout au pays à fournir plus d'aliments nutritifs. Pour nous attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire, nous travaillons à l'élaboration d'une stratégie nationale sur la sécurité alimentaire qui vise à renforcer la production alimentaire nationale, soutenir les producteurs et améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs dans tout le pays. Ce sont toutes, encore une fois, des mesures recommandées par les banques alimentaires.

Il me reste beaucoup de choses à dire.

● (0920)

**Le président:** Les cinq minutes sont écoulées.

**L'hon. Patty Hajdu:** Je vais donc m'arrêter ici, monsieur le président. J'aimerais beaucoup parler aujourd'hui du travail que nous faisons également pour appuyer l'apprentissage.

**Le président:** Madame la ministre, vous en aurez l'occasion lors des séries de questions.

Nous passons maintenant au premier tour de questions.

Monsieur Genuis, vous avez six minutes.

**Garnett Genuis:** Merci, monsieur le président.

Merci, madame la ministre, de votre présence.

Madame la ministre, comme vous le savez, nous avons soulevé de nombreuses préoccupations au sujet de ce qui suit, qui figure dans le budget:

Dans le budget de 2025, le gouvernement annonce son intention de proposer des modifications législatives et réglementaires afin de régler les problèmes d'intégrité liés aux établissements d'enseignement privés. L'objectif serait de réserver de manière générale la bourse d'études canadiennes pour étudiants à temps plein aux étudiants fréquentant des établissements d'enseignement publics et des établissements privés sans but lucratif au Canada.

Comme je l'ai souligné, cette proposition formulée dans le budget éliminerait le financement pour les étudiants qui suivent une formation professionnelle essentielle qui n'est offerte que dans des établissements privés, en fait. Je tiens à souligner que le projet de loi d'exécution du budget, dont nous discutons aujourd'hui, ne met pas en œuvre les dispositions annoncées dans le budget à cet égard. Il apporte certains changements, mais ils sont très différents de ce qui se trouve dans le budget.

Le gouvernement maintient-il son engagement à l'égard de la politique énoncée dans le budget, ou a-t-il décidé de changer de cap à cet égard?

**L'hon. Patty Hajdu:** Le gouvernement s'engage à veiller à ce que, lorsque les jeunes investissent dans leur éducation, celle-ci soit accréditée et contribue à leur productivité et leur expérience professionnelle. Cela...

**Garnett Genuis:** Je me permets d'intervenir, car j'insiste pour obtenir une réponse précise à une question très simple. Le gouvernement s'engage-t-il à respecter les dispositions budgétaires telles qu'énoncées à la page 227 du budget, et que je viens de lire? Est-ce toujours la politique du gouvernement?

**L'hon. Patty Hajdu:** La politique du gouvernement est de veiller à ce que nos investissements dans le cadre de l'aide fédérale aux étudiants se traduisent par un enseignement de qualité.

**Garnett Genuis:** Madame la ministre, vous êtes ministre de la Couronne. Il ne me semble pas si difficile de dire si vous appuyez le budget ou non.

Appuyez-vous les dispositions précises qui se trouvent à la page 227 du budget, et que je viens de lire? Appuyez-vous toujours ces dispositions?

**L'hon. Patty Hajdu:** Comme je l'ai dit, l'objectif du gouvernement est d'offrir des mesures d'aide aux étudiants afin que les frais qu'ils paient pour leurs études leur donnent réellement accès à une formation de qualité qui favorise leur participation au marché du travail.

**Garnett Genuis:** D'accord. C'est un objectif louable.

Adhérez-vous à la politique énoncée à la page 248 du budget?

**L'hon. Patty Hajdu:** Je répète que l'objectif du gouvernement est de veiller à ce que les étudiants qui ont recours aux mesures de soutien à l'apprentissage du Canada reçoivent une éducation qui leur soit utile. Nous avons constaté une augmentation du nombre d'établissements qui...

**Garnett Genuis:** Madame la ministre, je trouve incroyable que vous soyez incapable de donner une réponse simple à ma question: le gouvernement soutient-il toujours cette politique?

**L'hon. Patty Hajdu:** C'est la réponse simple, monsieur.

**Garnett Genuis:** La question est simple: le gouvernement poursuit-il toujours la politique énoncée à la page 248 du budget, oui ou non? Soutenez-vous la politique annoncée dans le budget?

**L'hon. Patty Hajdu:** Les efforts déployés par le gouvernement visent à faire en sorte que l'aide financière fédérale accordée aux étudiants soit utilisée dans des établissements qui offrent une éducation de qualité.

**Garnett Genuis:** Vous ne répondez pas à la question. Je pense que le public le voit.

Monsieur le sous-ministre Thompson, j'espère que vous ne m'en voudrez pas de vous mettre sur la sellette. Vous parlez souvent des politiques gouvernementales. Il ne vous appartient pas de les élaborer, mais vous êtes responsable de les mettre en œuvre.

À votre connaissance, le gouvernement a-t-il toujours l'intention de poursuivre la politique que je viens de lire, qui se trouve à la page 248 du budget?

**Paul Thompson (sous-ministre, ministère de l'Emploi et du Développement social):** Nous avons la ferme intention de mettre en œuvre les mesures budgétaires énoncées par le gouvernement. Je souligne que...

● (0925)

**Garnett Genuis:** D'accord, je vous remercie. Votre réponse est claire. Je la rejette et elle me déçoit, mais elle a le mérite d'être claire. Le gouvernement a toujours l'intention de mettre en œuvre ces mesures.

Savez-vous à quel moment le gouvernement prévoit de mettre en œuvre les mesures que je viens de lire, étant donné qu'elles ne sont pas incluses dans la loi d'exécution du budget? La question s'adresse au sous-ministre.

**L'hon. Patty Hajdu:** Écoutez, je pense que toutes et tous comprennent que des mesures législatives doivent être adoptées à la Chambre pour que le budget puisse être adopté et pour que la population canadienne puisse bénéficier de l'aide que tout le monde juge essentielle.

**Garnett Genuis:** Les mesures dont je parle ne se trouvent pas dans la loi d'exécution du budget. M. Thompson a confirmé que le gouvernement maintenait cette politique. Le gouvernement sait-il quand il proposera ces mesures?

Je le répète, nous nous opposons aux mesures expliquées à la page 248; cependant, je pense que les étudiants aimeraient savoir à quel moment leurs bourses seront supprimées. Quel est l'échéancier?

**L'hon. Patty Hajdu:** Je dirais qu'il est difficile d'établir un échéancier étant donné les manœuvres d'obstruction qui sont faites à la Chambre pour des projets de loi ordinaires...

**Garnett Genuis:** Vous n'avez même pas...

**L'hon. Patty Hajdu:** ... y compris la loi d'exécution du budget. Par conséquent, je ne voudrais pas donner de date...

**Garnett Genuis:** ... proposé ces mesures.

**L'hon. Patty Hajdu:** ... puisque c'est vous qui contrôlez certains leviers.

**Garnett Genuis:** On ne peut pas être accusé de faire obstruction à des mesures qui n'ont pas été présentées à la Chambre.

**L'hon. Patty Hajdu:** Eh bien, je présume que...

**Garnett Genuis:** Est-ce que je peux essayer de poser une autre question durant la minute qu'il me reste?

Madame la ministre, selon vous, pourquoi le taux d'inflation du prix des aliments est-il deux fois plus élevé au Canada qu'aux États-Unis?

**L'hon. Patty Hajdu:** Je dirais que nous avons beaucoup parlé de cette question à la Chambre. Divers facteurs concourent à la situation au Canada, y compris, comme vous le savez, les droits de douane imposés au pays. Je pense que vous venez de l'Ouest du pays; vous pouvez parler vous-même aux éleveurs de bovins, qui...

**Garnett Genuis:** Madame la ministre, à votre avis...

**L'hon. Patty Hajdu:** ... sont plutôt démoralisés.

**Garnett Genuis:** ... quel effet les droits de douane ont-ils sur l'inflation du prix des aliments?

**L'hon. Patty Hajdu:** Écoutez, il y a plusieurs facteurs...

**Garnett Genuis:** Quels droits de douane en particulier?

**L'hon. Patty Hajdu:** Comme je l'ai dit durant ma déclaration préliminaire, nos efforts sont axés sur les choses que nous pouvons contrôler. Il ne fait aucun doute...

**Garnett Genuis:** Oui, mais ma question porte précisément sur l'inflation du prix des aliments.

**L'hon. Patty Hajdu:** ... que la population canadienne ressent les effets de l'inflation du prix des aliments. Toutefois, je vais vous dire ce que ce n'est pas, si c'est là où vous voulez en venir. Comme de nombreux économistes l'ont montré, ce n'est pas lié...

**Garnett Genuis:** Vous êtes la ministre. Je ne vous demande pas ce que ce n'est pas, je vous demande ce que c'est.

Pourquoi le taux est-il deux fois plus élevé qu'aux États-Unis?

**L'hon. Patty Hajdu:** L'inflation du prix des aliments au Canada est directement liée au nombre d'aliments que nous devons importer et aux défis grandissants posés par les changements climatiques.

[Français]

**Natilien Joseph (Longueuil—Saint-Hubert, Lib.):** J'invoque le Règlement, monsieur le président.

[Traduction]

**Le président:** Y a-t-il un problème d'interprétation?

[Français]

**Natilien Joseph:** L'interprète a prononcé le mot « inaudible ». Ça veut tout dire. Mon collègue ne peut pas s'amuser à parler vite et à couper la parole au témoin.

[Traduction]

**Le président:** Merci, monsieur Joseph.

Je prie tous les participants de respecter le fait que les interventions doivent être interprétées. C'est ce que je vais dire.

Il vous reste une seconde.

**Garnett Genuis:** Il me reste une seconde. D'accord.

Pourquoi l'inflation du prix des aliments est-elle deux fois plus élevée au Canada qu'aux États-Unis?

**L'hon. Patty Hajdu:** Ce que je dirais, c'est que chaque fois que le gouvernement propose des mesures visant à régler les problèmes d'abordabilité pour la population canadienne, l'opposition fait de l'obstruction et utilise des tactiques qui bloquent l'accès de la population canadienne aux mesures de soutien. Voilà sur quoi je me focalise: sur ce que nous pouvons contrôler et sur les moyens de venir en aide aux familles.

**Garnett Genuis:** Ce n'est pas une réponse.

**Le président:** Merci, monsieur Genuis. Votre temps de parole est écoulé.

Merci, madame la ministre.

Nous allons passer à Mme Desrochers, pour six minutes.

Je rappelle aux députés de respecter les interprètes.

[Français]

**Caroline Desrochers:** Merci, monsieur le président.

Merci beaucoup, madame la ministre.

Je remercie également les fonctionnaires qui participent à la réunion.

[Traduction]

Je tiens d'abord à vous remercier pour l'important travail que vous faites. Je salue le leadership dont vous avez fait preuve pour faire en sorte que le budget de 2025 maintienne les programmes essentiels qui fournissent à la population canadienne les filets de sécurité sociale auxquels elle s'attend dans les moments difficiles. Ces programmes ont façonné le Canada d'aujourd'hui et ils sont très importants.

Nous savons que le budget de 2025 était un exercice d'équilibre. Ce que nous avons réussi à accomplir est remarquable. Je pense au système canadien de services de garde d'enfants, au Programme national d'alimentation scolaire et à sa pérennisation, au Régime canadien de soins dentaires et, plus récemment, à l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels, qui viendra en aide à plus de 12 millions de Canadiennes et de Canadiens.

Madame la ministre, pouvez-vous nous parler des répercussions et des objectifs des mesures liées à l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels?

**L'hon. Patty Hajdu:** Je pense que vous avez mis le doigt sur une situation à laquelle les familles canadiennes accordent beaucoup d'importance en ce moment, soit la guerre commerciale qu'elles savent que nous livrons. Elles savent aussi que le monde change. Elles sont très inquiètes par rapport à ce que l'avenir leur réserve, et à ce que l'avenir réserve à leurs amis et à leurs voisins. Partout au pays, la population canadienne se serre les coudes.

C'est incroyable, par exemple, de voir, dans les épiceries locales, le nombre de produits agricoles qui sont maintenant cultivés au Canada. Voilà pourquoi, à mes yeux, l'annonce de l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels ne constitue pas seulement un allègement fiscal pour la population canadienne et un soutien pour les Canadiennes et les Canadiens à faible revenu; elle représente aussi un investissement dans notre capacité à produire nos propres aliments à l'échelle locale.

Je pense à la région de Windsor-Essex, où l'on trouve d'immenses exploitations agricoles qui produisent toutes sortes d'aliments pour le pays. Cette région pourra tirer profit du soutien offert par le gouvernement pour redoubler ses efforts. Je pense aussi aux petits producteurs dans ma propre région, le Nord de l'Ontario. On n'y pratique pas beaucoup l'agriculture, mais on y trouve des éleveurs de bovins, des producteurs de porc et des serres. Je détiens des actions de Sleepy G Farm... En fait, il s'agit plutôt de parts. Vous achetez une part et vous recevez des produits agricoles pendant tout l'été. Les fermes locales de ce genre ont accueilli l'annonce avec beaucoup d'enthousiasme parce que les mesures les aideront à accroître leur capacité non seulement à produire des aliments, mais aussi à les entreposer et à les distribuer au sein des économies alimentaires locales.

C'est l'objectif des mesures annoncées récemment. Elles visent non seulement à venir en aide directement aux familles à faible revenu, mais aussi à soutenir l'écosystème en entier dans le but de renforcer notre souveraineté sur le plan de la production alimentaire aux échelles locale et industrielle.

• (0930)

**Caroline Desrochers:** Merci beaucoup pour votre réponse.

J'ai oublié de mentionner que j'allais partager mon temps de parole avec ma collègue de Compton—Stanstead.

Puisqu'il est question d'agriculture, je vais lui céder la parole.

[Français]

**Marianne Dandurand (Compton—Stanstead, Lib.):** Merci beaucoup, madame Desrochers.

Madame la ministre, je vous remercie de votre présence.

Comme vous le savez, je représente une circonscription qui est largement en région. En fait, ma circonscription comprend une bonne partie, soit plusieurs arrondissements, de la ville de Sherbrooke et 35 municipalités rurales, dont la population varie entre 100 habitants et un peu plus de 9 000 habitants. Elle subit le vieillissement de la population et la dénatalité, et il y a assurément une pénurie de main-d'œuvre, qui est criante en région, entre autres en agriculture, en tourisme et dans le secteur manufacturier.

J'ai accueilli vraiment positivement la partie du budget où on mentionnait qu'on allait travailler à la régionalisation de l'immigration, reflétant une pensée particulière pour les régions rurales ou éloignées, mais aussi pour les entreprises touchées par les tarifs douaniers.

En reconnaissant que l'immigration économique relève d'abord et avant tout du gouvernement du Québec, chez nous, comment votre ministère utilise-t-il les leviers fédéraux pour permettre d'avoir davantage de main-d'œuvre en région?

**L'hon. Patty Hajdu:** Il y a l'approche du Québec, que nous respectons. Il est vrai qu'il y a une pénurie de main-d'œuvre dans certaines régions, comme les régions très rurales. C'est la même chose chez moi, par exemple, dans le nord-ouest de l'Ontario.

[Traduction]

C'est la raison pour laquelle nous devons faire très attention au calibrage des mesures liées à l'immigration.

À titre d'exemple, des projets pilotes d'immigration dans les communautés rurales et du Nord sont en cours aux quatre coins du pays. Il y en a un à Thunder Bay, en Ontario. L'objectif est d'attirer non pas des travailleurs temporaires, mais plutôt des résidents permanents ayant des compétences précises qui peuvent aider les petites et moyennes entreprises à s'adapter et à croître.

La réalité de l'immigration n'est pas la même d'un océan à l'autre. Certaines collectivités, où les nouveaux arrivants sont nombreux, demandent de resserrer les contrôles de l'immigration. C'est exactement ce que fait le gouvernement. Cependant, d'autres collectivités font face à de graves pénuries.

J'ai rencontré les responsables d'une entreprise située à l'extérieur de Québec qui produit de l'acier inoxydable. C'est l'un de nos seuls producteurs d'acier inoxydable. L'entreprise emploie des travailleurs étrangers temporaires qu'elle voudrait rendre permanents, car ils travaillent pour elle depuis de nombreuses années et ils ont des compétences précises liées à ses activités. L'entreprise s'appelle Julien, et ses produits en acier inoxydable sont très convoités partout dans le monde.

Nous devons travailler ensemble pour faire en sorte que les niveaux d'immigration soient justes, pour que le Québec puisse maintenir son indépendance et poursuivre sa stratégie en matière d'immigration, et pour réussir à régler les problèmes de pénuries de main-d'œuvre dans les régions très rurales.

[Français]

**Marianne Dandurand:** Merci.

**Le président:** Merci, madame Dandurand.

[Traduction]

Avant de continuer, je rappelle aux membres du Comité que si les interprètes ne peuvent pas faire leur travail adéquatement, je suspendrai la séance, car les participants doivent être en mesure de participer pleinement dans les deux langues officielles. Quand les députés parlent en même temps, les interprètes ne peuvent pas faire leur travail. Si cela se produit, la séance sera suspendue.

• (0935)

[Français]

Madame Larouche, vous avez la parole pour six minutes.

**Andréanne Larouche:** Merci beaucoup, monsieur le président.

Madame la ministre, je vous remercie de votre présence.

Vous êtes ici pour répondre à nos questions sur des sujets quand même importants, mais c'est aussi une occasion de réitérer à quel point le Québec a été précurseur dans plusieurs domaines dont vous avez parlé, notamment la question des garderies. Je rappelle que les centres de la petite enfance sont un modèle québécois qui a été mis en place par une femme, Mme Pauline Marois. Comme nous l'avons vu, il suscite l'envie, non seulement ailleurs au Canada, mais aussi ailleurs dans le monde — il a inspiré d'autres endroits dans le monde.

C'est un modèle intéressant, qui a fait ses preuves et a permis de sortir les femmes de la précarité financière. Des études économiques ont démontré que ce modèle a vraiment permis aux femmes de retourner sur le marché du travail et de prendre part à l'économie. Nous y croyons donc énormément.

Vous avez parlé de la question des garderies dans vos remarques liminaires, alors j'ai voulu réitérer la spécificité du Québec à ce sujet.

Avant de vous poser mes questions, j'aimerais revenir sur les travailleurs étrangers temporaires. C'est une chose dans le milieu agricole, mais il y a d'autres secteurs, comme le secteur manufacturier ou celui de l'usinage, qui n'ont pas les mêmes normes que le secteur agricole.

Lundi dernier, des gens sont venus sur la Colline du Parlement, dont des représentants de petites et moyennes entreprises québécoises, des membres de l'Alliance main-d'œuvre étrangère, de la Fédération des chambres de commerce du Québec, du Conseil du patronat du Québec et de Manufacturiers exportateurs du Québec. Ils sont venus demander au gouvernement fédéral de diminuer les restrictions actuelles en lien avec le Programme des travailleurs étrangers temporaires. Évidemment, il y a aussi tout l'arrimage qui doit être fait entre Ottawa et Québec. Ça menace directement le succès et la survie des compagnies québécoises. On réclame donc une clause de droits acquis et des mesures transitoires, afin de permettre aux entreprises de s'adapter et d'éviter d'aggraver les difficultés auxquelles elles sont confrontées.

J'ai rencontré ces gens, mais j'aimerais savoir ce que vous avez à répondre à la demande qu'ils ont faite, lundi, sur la Colline du Parlement.

**L'hon. Patty Hajdu:** Comme je l'ai dit, c'est une question très pressante et très importante pour les régions rurales. J'ai aussi eu des rencontres avec ces entreprises.

[Traduction]

Nous avons été en communication directe.

Vous avez aussi raison lorsque vous dites qu'il s'agit d'une relation entre le Québec et le gouvernement fédéral. Nous sommes prêts à aider le Québec à faire ce qu'il veut faire pour pérenniser les liens entre les travailleurs étrangers temporaires et les entreprises.

Ce que les entreprises nous disent, c'est que dans certains cas, elles emploient les mêmes travailleurs temporaires depuis six, sept ou huit ans. Le défi, c'est qu'elles ne veulent pas les remplacer par d'autres travailleurs étrangers temporaires; elles veulent plutôt pouvoir les intégrer à leur effectif de manière permanente. Elles veulent aussi que les membres de leur famille, dont plusieurs habitent ici avec eux — et paient des impôts —, obtiennent la résidence permanente. C'est le défi qu'expriment les entreprises. Cela étant dit, elles recherchent également une solution à court terme: pour ne pas

perdre leurs travailleurs, elles veulent que leur statut temporaire soit prolongé en attendant qu'ils obtiennent la résidence permanente.

Ces discussions sont en cours entre la province de Québec et le gouvernement du Canada. Nous allons agir conformément à la volonté du gouvernement du Québec. C'est lui qui dirige le processus, et nous sommes prêts à le suivre dans la direction qu'il prendra.

[Français]

**Andréanne Larouche:** Ce sera un dossier à surveiller. C'est une question de survie pour certaines entreprises situées en région.

J'aimerais maintenant revenir au projet de loi C-15 et au respect des compétences du Québec. Comment le gouvernement s'assure-t-il que la mise en application du projet de loi C-15 respecte les compétences exclusives du Québec, notamment en matière de famille, de services sociaux et d'éducation?

[Traduction]

**L'hon. Patty Hajdu:** Excusez-moi, monsieur le président. Vous allez devoir me dire sur quoi porte le projet de loi C-15. Je n'ai pas apporté ma liste de projets de loi.

**Le président:** C'est la loi d'exécution du budget.

**L'hon. Patty Hajdu:** Merci beaucoup.

Étant donné la quantité de projets de loi qui ont été déposés, je n'ai pas tous les numéros en tête, mais je dirais que le remboursement de la TPS va s'appliquer à toutes les personnes qui le reçoivent déjà.

Je vois les députés d'en face rire, mais puisque je dirige un ministère très vaste, je me concentre surtout sur le travail que je fais pour les Canadiens, et mémoriser le numéro des projets de loi n'est pas une priorité absolue à mon avis. Ma priorité absolue est de produire des résultats pour les Canadiens dans le cadre des responsabilités qui me sont confiées.

Je remercie la députée de ses questions. Tout le travail que nous faisons est conforme aux orientations du Québec. Le crédit de la TPS en particulier s'appliquera à tous les Canadiens qui y ont droit.

● (0940)

[Français]

**Andréanne Larouche:** Vous avez parlé du crédit pour la taxe sur les produits et services. Parce que le loyer doit être payé chaque mois, comme l'épicerie, il y a des gens qui disent que ça aurait été une bonne idée d'avoir des versements mensuels pour vraiment aider les familles qui ont un peu plus de difficultés et certains organismes qui les accompagnent, par exemple pour les aider à établir un budget.

Que pensez-vous de cette suggestion? Aurait-il fallu revoir ce crédit, afin qu'il soit versé mensuellement?

[Traduction]

**L'hon. Patty Hajdu:** Nous essayons constamment de trouver des moyens d'aider les familles. Nous avons mis en œuvre exactement ce que nous ont recommandé les associations de banques alimentaires au pays.

**Le président:** Merci, madame Larouche.

Madame Goodridge, vous avez cinq minutes.

**Laila Goodridge:** Merci, monsieur le président.

Je remercie la ministre et ses collaborateurs d'être des nôtres aujourd'hui.

J'aimerais discuter tout d'abord du Programme national d'alimentation scolaire. Vous vous targuez de nourrir 400 000 enfants. Est-ce exact?

**L'hon. Patty Hajdu:** Attendez un peu que je regarde les chiffres. C'est l'objectif du programme.

**Laila Goodridge:** EDSC a récemment commandé au coût de 1 million de dollars une étude pour vérifier combien d'enfants le programme d'alimentation en milieu scolaire nourrissait, mais seulement après avoir admis que le chiffre de 400 000 était en fait une estimation. Pourquoi?

**L'hon. Patty Hajdu:** Lorsque nous travaillons avec les provinces et les territoires, nous nous reposons sur les données qu'ils produisent. Une partie du travail consiste donc à obtenir les données dont nous avons besoin auprès des provinces et des territoires, qui travaillent tous, je dois dire, étroitement avec le ministère pour que nous puissions évaluer la mesure à laquelle le coup de pouce supplémentaire aux programmes existants d'alimentation en milieu scolaire est utile.

L'autre chose que je ferais remarquer est que le Programme national d'alimentation scolaire a été établi en réponse aux demandes de nombreux intervenants qui souhaitaient mettre un peu d'ordre dans le mélange hétérogène de systèmes qui existent au pays.

**Laila Goodridge:** Merci de votre réponse. En tant que mère, je ne peux supporter que même un seul enfant souffre de la faim. Je ne connais pas de parents qui voudraient qu'un enfant parte le ventre vide, surtout pas pour l'école. Nous savons que la question est cruciale.

Ce qui est très préoccupant par contre, c'est que vous avez déployé un projet de 1 milliard de dollars dont vous vous targuez qu'il nourrit 400 000 enfants et que vous commandez ensuite une étude de 1 million de dollars pour établir combien d'enfants ont été nourris. Pourquoi ce million ne sert-il pas à nourrir les enfants?

**L'hon. Patty Hajdu:** Vous dites que vous vous souciez profondément du sort des enfants qui ne mangent pas à leur faim. N'empêche que vous votez contre toutes les mesures qui aident les parents à nourrir leurs enfants.

**Laila Goodridge:** Je vote contre le gaspillage des fonds publics.

**L'hon. Patty Hajdu:** Dans votre circonscription...

**Laila Goodridge:** Madame la ministre, bien respectueusement...

**L'hon. Patty Hajdu:** Dans votre province, en Alberta, le programme aide à nourrir 58 000 enfants et fait économiser aux parents 13 700 \$ par enfant par année en frais de services de garde. Pourtant, voilà une autre mesure contre laquelle vous avez voté.

**Laila Goodridge:** Madame la ministre, cette mesure n'aide que les parents qui réussiront à avoir accès à des services de garde. C'est un des grands problèmes: le gouvernement annonce des programmes d'envergure qui entraînent des dépenses substantielles, mais sans vérifier si ce sont les enfants qui en ont le plus besoin qui y ont accès.

Dans ma province, en Alberta, je suis très fière du travail accompli par le gouvernement pour créer de nouvelles places en garderie. La province s'est assurée que les familles à faible revenu auraient accès à ce soutien et que les services de garde seraient bel et bien utilisés. Je suis très fière également du programme d'alimentation

en milieu scolaire qui est offert dans la province depuis des décennies.

En revanche, le gouvernement fédéral n'a rien fait pour s'assurer que les ménages dont les besoins étaient les plus criants seraient les premiers à obtenir ce soutien. C'est déconcertant.

**L'hon. Patty Hajdu:** Ce fut un plaisir de travailler avec le ministre Nicolaidès à l'élargissement de l'Accord entre le Canada et l'Alberta sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants et de parler avec lui du caractère essentiel de ce programme non seulement pour les enfants qui reçoivent des services de garde de qualité et pour la paix d'esprit des parents, mais aussi pour l'économie de l'Alberta et du Canada.

Il existe de multiples études sur le sujet, et je remercie Mme Larouche de m'avoir fait part du travail de Mme Marois. Il est important de reconnaître que ce sont des décennies d'actions, menées en majeure partie par des femmes, qui ont permis la mise en place de services de garde de qualité qui s'avèrent en outre une composante de l'infrastructure sociale des économies en croissance.

● (0945)

**Laila Goodridge:** Merci, madame la ministre.

Selon les données produites par le gouvernement, il y a environ 6,6 millions d'enfants d'âge scolaire. Vous avez mis sur pied un programme d'alimentation en milieu scolaire qui nourrit 400 000 enfants, mais ce chiffre est une estimation de votre part. C'est une simple supposition.

Nous savons que 700 000 enfants se rendent dans les banques alimentaires chaque mois. Entre ce chiffre et votre estimation, il y a un fossé qui se chiffre à 300 000 enfants.

Qu'est-ce qui ne va pas? Pourquoi y a-t-il un tel écart?

**L'hon. Patty Hajdu:** Eh bien, ce programme n'a jamais eu pour finalité de remplacer les programmes alimentaires en milieu scolaire qui existent dans les provinces. La difficulté, c'était les variations d'un conseil scolaire à l'autre. Certains conseils n'avaient pas le budget pour offrir un programme de ce type. Le gouvernement fédéral s'est entendu avec les provinces et les territoires pour leur offrir de l'aide en partant du postulat qu'aucun enfant ne doit aller à l'école le ventre vide.

L'objectif n'était pas de remplacer, mais bien d'élargir les programmes provinciaux.

**Laila Goodridge:** Merci, madame la ministre...

**L'hon. Patty Hajdu:** Je voudrais remercier les provinces de tout le travail qu'elles font, parce que je pense que tout le monde est d'accord pour dire que de jeunes cerveaux en santé sont essentiels à la réussite de la prochaine génération d'adultes.

**Laila Goodridge:** C'est juste.

Il me reste très peu de temps. Vous avez eu le temps de consulter vos collaborateurs, j'en suis certaine.

Mon collègue, M. Genuis, a posé une question sur l'inflation du prix des aliments. Vous attribuez ce phénomène aux droits de douane. Quels sont les droits de douane qui ont une incidence sur l'inflation du prix des aliments?

**L'hon. Patty Hajdu:** Je pense que la question que les Canadiens se posent...



**Laila Goodridge:** Non. Vous avez dit que c'était les droits de douane. Je demande précisément quels droits de douane ont une incidence sur l'inflation du prix des aliments. Vous l'avez dit. Les paroles que vous venez de prononcer renfermaient-elles vraiment une réponse ou n'étaient-ce que des paroles?

**Le président:** Merci, madame Goodridge. Votre temps est écoulé.

Je cède la parole à Mme Koutrakis pour cinq minutes.

**Annie Koutrakis:** Merci, monsieur le président.

Madame la ministre, merci à vous et à vos collaborateurs de répondre à toutes les questions et de permettre aux Canadiens de mieux comprendre ce que fait le gouvernement pour les aider à affronter les difficultés quotidiennes et pour les soutenir en général.

Madame la ministre, nous entendons beaucoup parler du taux d'emploi des jeunes. Comme vous n'avez pas eu le temps de terminer votre déclaration liminaire, je me demandais si vous accepteriez de continuer à parler des compétences, des métiers spécialisés et des divers programmes dont l'objectif est de résoudre le problème du taux d'emploi des jeunes.

**L'hon. Patty Hajdu:** Je remercie la secrétaire parlementaire de son aide dans ce dossier. C'est un énorme dossier qui revêt une grande importance pour les Canadiens, particulièrement pour les jeunes, et à n'en pas douter, comme cela a été mentionné, pour les familles et les enfants.

Vous avez raison de poser des questions sur le chômage des jeunes. Nous consentons beaucoup d'efforts pour trouver des moyens à court et à long terme de réduire le taux de chômage des jeunes. Les jeunes ont visiblement de la difficulté à décrocher un emploi. Ils manquent parfois d'expérience dans un domaine en particulier qui pourrait étoffer leur curriculum vitae et faire démarrer leur carrière.

Cet été, par exemple, nous avons fait augmenter de 40 000 le nombre d'emplois étudiants au Canada. Il y aura 100 000 emplois étudiants au Canada, y compris dans bon nombre des circonscriptions de mes collègues. Même s'ils votent contre le programme, leurs électeurs, eux, en sont très friands. J'espère que mes collègues savent à quel point ce programme est important pour les jeunes issus des localités qu'ils représentent.

Nous avons aussi élargi le Programme de stages pratiques pour les étudiants, qui créera 55 000 stages pour les étudiants en 2026-2027. Ce programme est très important parce qu'il procure aux étudiants une expérience de travail rémunérée dans leur domaine d'étude. La recherche démontre d'une part que les stages accroissent le sentiment d'appartenance des jeunes envers le milieu de travail, et d'autre part, qu'ils permettent aux employeurs de mettre à l'essai sur une longue période des jeunes qui sont souvent impressionnants et qui se font d'ailleurs souvent offrir un emploi permanent par un employeur donné.

Finalement, nous continuerons à soutenir plusieurs programmes par l'entremise des ententes de transfert relatives au marché du travail et en intervenant directement auprès de diverses organisations efficaces et dévouées partout au pays qui aident des jeunes dont la situation est très particulière et très complexe.

**Annie Koutrakis:** Merci.

Madame la ministre, pendant les périodes d'incertitude économique, les travailleurs ont besoin de savoir que le système les sou-

tient. Pourriez-vous nous dire comment les améliorations apportées récemment à l'assurance-emploi aident les travailleurs à encaisser les mises à pied et à effectuer leur transition professionnelle avec dignité?

**L'hon. Patty Hajdu:** C'est une question capitale parce que l'incertitude et ses répercussions sur certains secteurs tels que l'automobile, l'acier, la foresterie, le bois d'œuvre et l'aluminium entraînent inévitablement des mises à pied. Même si les statistiques dénotent une certaine stabilité, chaque perte d'emploi est une perte de trop, sans parler de la grande inquiétude que cela suscite chez bon nombre de personnes.

J'ai reçu des prestations d'assurance-emploi lorsque j'étais dans la vingtaine. Plusieurs personnes dans la salle connaissent quelqu'un qui en reçoit, ou en ont peut-être elles-mêmes déjà reçu. Les femmes qui ont eu des enfants ont obtenu des prestations. C'est mon cas. En un mot, l'assurance-emploi est un filet de sécurité sociale qui a résisté au temps, d'où la décision prise dès le début par le premier ministre de renforcer le programme et d'instaurer de nouvelles mesures visant à soutenir les personnes qui ont été soudainement mises à pied.

Une chose qui n'existait pas auparavant est la possibilité pour les travailleurs de recevoir simultanément une indemnité de départ et des prestations d'assurance-emploi. Ils conservent donc l'intégralité de leur salaire et ne sont pas soumis au délai de carence de l'assurance-emploi. En fait, il n'y a plus de période d'attente. Le délai de carence d'une semaine a été levé.

Les travailleurs de longue date obtiennent 20 semaines supplémentaires parce que les personnes qui travaillent depuis longtemps dans une industrie ou pour un employeur en particulier ont parfois besoin d'une période d'ajustement.

Nous avons également prévu environ 400 millions de dollars supplémentaires que les provinces et les territoires affecteront aux efforts d'ajustement de la main-d'œuvre tels que la mise à jour des curriculum vitae, le soutien à la recherche d'emploi et la recension des formations professionnelles qui pourraient être données sur-le-champ. Nous travaillons en collaboration avec les provinces pour nous assurer que les travailleurs obtiennent du soutien, peu importe leur situation.

● (0950)

**Le président:** Vous avez 20 secondes.

**Annie Koutrakis:** Si vous aviez à transmettre un dernier message aux Canadiens, comment exposeriez-vous l'importance d'adopter ce budget afin de répondre aux besoins des Canadiens?

**L'hon. Patty Hajdu:** Je pense que les Canadiens ne veulent pas voir d'animosité, de tactiques dilatoires ou de manœuvres d'obstruction. Les Canadiens saisissent bien l'urgence de la situation.

Au fait, il était intéressant d'entendre l'appel à l'unité lancé par l'ancien premier ministre Stephen Harper, notamment aux entreprises, et de l'entendre dire que nous nous trouvions à un moment particulier de l'histoire du Canada où les Canadiens unissent leurs efforts sans se poser de questions sur leurs allégeances politiques respectives, mais en se demandant plutôt comment ils peuvent s'entraider.

Voilà les fondements du budget. La notion de base est l'entraide mutuelle.

**Le président:** Merci, madame Koutrakis.

[Français]

Madame Larouche, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

**Andréanne Larouche:** Merci beaucoup, monsieur le président.

Madame la ministre, il est intéressant de vous entendre parler d'assurance-emploi. Aujourd'hui, nous devons étudier un rapport sur le travail de l'industrie saisonnière et le régime d'assurance-emploi. Il y a énormément de recommandations et de choses à changer dans le système, selon ce qui est indiqué dans le rapport. J'espère que nous aurons l'occasion d'y revenir, afin qu'il soit adopté. Une chose est certaine, vu le nombre de recommandations qui ont été faites en matière d'assurance-emploi, il faudrait une réelle réforme et une réelle modernisation de l'assurance-emploi. C'est d'ailleurs ce que demande le Bloc québécois. Nous avons déposé un projet de loi à cet effet. J'espère que nous pourrions revenir à ce rapport lors d'une future réunion.

Ma question concerne le projet de loi C-15, visant la mise en application du budget. Pourquoi ce projet de loi ne prévoit-il aucun mécanisme de retrait avec pleine compensation pour le Québec?

[Traduction]

**L'hon. Patty Hajdu:** Je n'ai pas entendu la dernière phrase. Attendez un instant.

[Français]

**Andréanne Larouche:** J'espère que vous allez arrêter le chronomètre, monsieur le président.

[Traduction]

**L'hon. Patty Hajdu:** Était-ce la dernière phrase?

[Français]

**Le président:** Madame Larouche, pouvez-vous répéter votre question?

**Andréanne Larouche:** Oui, je vais répéter ma question.

**L'hon. Patty Hajdu:** J'ai compris, madame Larouche.

Je pense que les citoyens du Québec ont droit aux mêmes occasions que les citoyens du Canada. Le crédit pour la TPS est un crédit national, et il est important que chaque citoyen du Canada obtienne le même soutien.

**Andréanne Larouche:** Oui, c'est un programme fédéral, mais ce n'était pas de ça que je parlais quand j'ai mentionné le droit de retrait avec pleine compensation.

Reconnaissez-vous que cette approche, qui est quand même uniforme dans certains programmes qui touchent à des aspects qui relèvent des compétences du Québec, risque de créer des chevauchements inutiles?

[Traduction]

**L'hon. Patty Hajdu:** Le gouvernement s'est fait un point d'honneur de laisser le Québec déterminer sous quelle forme il allait soutenir les citoyens dans une variété de situations. Par exemple, dans mon dossier — c'est celui que je connais le plus —, pour bon nombre de soutiens directs aux programmes destinés aux jeunes, le Québec a le dernier mot pour la sélection des programmes qui recevront des fonds fédéraux et pour l'utilisation de ces fonds. J'ai rencontré des gens de l'organisme Carrefour à Québec, qui m'ont parlé des différentes utilisations que leur organisme fait des fonds fédé-

raux pour soutenir les jeunes tout en travaillant en conformité et en coordination avec le gouvernement du Québec.

Quant aux crédits d'impôt et aux crédits de TPS, tous les citoyens en reçoivent. Nous continuerons de voir à ce que la prestation de ce programme soit équitable à l'échelle du pays.

● (0955)

[Français]

**Le président:** Merci, madame Larouche.

[Traduction]

Monsieur Reynolds, vous avez cinq minutes.

**Colin Reynolds (Elmwood—Transcona, PCC):** Merci, monsieur le président.

Merci, madame la ministre, d'être des nôtres aujourd'hui.

Je voulais seulement préciser quelque chose. Si vous pensiez que je riais au sujet du projet de loi C-15, je veux que vous sachiez que ce n'était pas le cas. Je suis nouveau au Comité et je ne connais pas les numéros de projets de loi moi non plus. J'ai dit à mon collègue: « Je suis content de savoir que je ne suis pas le seul. »

**L'hon. Patty Hajdu:** Merci de le mentionner. Je pensais que c'était personnel. Il y a une foule de projets de loi en circulation en ce moment.

**Colin Reynolds:** Je ne connais pas les numéros moi non plus.

Le gouvernement intervient en Chambre chaque semaine pour parler des projets d'intérêt national et du manque de travailleurs dans les métiers spécialisés. Un des problèmes les plus pressants au pays dans le domaine des métiers spécialisés est la rétention des travailleurs. Pendant de nombreuses années, le gouvernement fédéral a offert la Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti, qui octroyait 2 000 \$ à chaque apprenti ayant terminé son programme. Le gouvernement a aussi offert la Subvention incitative aux apprentis, qui versait également une somme totale de 2 000 \$ par apprenti, mais échelonnée pendant la durée du programme. Il y avait aussi la Subvention incitative aux apprentis pour les femmes, qui octroyait une somme totale de 6 000 \$ aux femmes dans les métiers spécialisés. Ces subventions ont considérablement amélioré le maintien en poste des travailleurs. J'ai moi-même reçu ce soutien lorsque je suivais un programme d'apprentissage il y a 18 ans.

Pourriez-vous expliquer pourquoi, malgré toute cette discussion sur les projets d'intérêt national et la pénurie de travailleurs dans les métiers spécialisés, le gouvernement fédéral a décidé d'annuler ces programmes en mars 2025 et de ne rétablir aucune de ces mesures incitatives dans le budget de 2025?

**L'hon. Patty Hajdu:** Merci beaucoup, monsieur Reynolds, de représenter les travailleurs qualifiés au Parlement. C'est formidable d'avoir une personne de métier ici. Il y en a peut-être d'autres, mais vous avez certainement souvent partagé votre expérience, et c'est utile. Mon fils est également un travailleur qualifié.

Je suis très contente que vous ayez pu vous prévaloir de la subvention aux apprentis. Nos données montrent que peu de gens l'utilisent. Elle ne favorise pas l'achèvement des formations comme prévu.

Nous avons la ferme intention de rétablir le soutien financier et les subventions aux apprentis. Je suis d'accord avec vous pour dire que l'argent peut être un obstacle.

Nous travaillons avec les Syndicats des métiers de la construction du Canada et d'autres organisations de métiers spécialisés pour comprendre comment offrir cet appui d'une manière réellement innovante. D'après l'expérience de mon échantillon d'une personne, le parcours peut être très précaire pour les personnes confrontées à, par exemple, des mises à pied et du travail saisonnier.

**Colin Reynolds:** Je suis d'accord. Cela peut être difficile. Je suis moi-même passé par là.

**L'hon. Patty Hajdu:** Nous proposerons une solution élaborée à partir des conseils des apprentis et des travailleurs qualifiés.

**Colin Reynolds:** Au cours des dernières années, le gouvernement fédéral a aussi offert le programme de soutien à l'apprentissage. Ce programme versait aux employeurs qui embauchaient un nouvel apprenti de première année jusqu'à 10 000 \$ pour un nouvel arrivant ou un membre d'un groupe sous-représenté, en particulier les femmes, ou jusqu'à 5 000 \$ pour n'importe qui d'autre. Avec tout le discours vertueux sur la nécessité d'augmenter le nombre de travailleurs de métiers, en particulier les femmes, pourquoi le gouvernement libéral a-t-il rendu les choses plus difficiles?

**L'hon. Patty Hajdu:** En fait, nous relançons ce soutien aux employeurs en avril de cette année.

**Colin Reynolds:** Les problèmes de rétention se posent toujours avec les nouveaux apprentis, généralement de première et deuxième année. C'est parce qu'ils ne sont pas très bien payés. Les subventions les aident beaucoup à joindre les deux bouts. Comme je l'ai dit, elles m'ont beaucoup aidé.

Pouvez-vous expliquer pourquoi, alors que le gouvernement fait l'éloge des métiers, les apprentis doivent s'attendre à moins de la part du gouvernement fédéral actuel qu'ils n'en attendaient des gouvernements précédents... que je ne m'y attendais il y a tant d'années?

**L'hon. Patty Hajdu:** Encore une fois, les données dont nous disposons sur la subvention aux apprentis montrent qu'elle ne se rendait pas vraiment aux apprentis ou aux gens de métier ayant obtenu le Sceau rouge. Nous travaillons avec des organisations de métiers et les apprentis Sceau rouge pour mieux comprendre comment nous pouvons soutenir les gens plus directement.

Personnellement, je pense qu'une partie du problème avec les subventions aux apprentis résidait dans le fait qu'elles étaient différées. La réalité, c'est que parfois, lorsque des gens sont mis à pied, ils ont besoin d'argent tout de suite, et non après une période d'étude particulière. Nous examinons toutes les options en ce moment pour faire exactement ce que vous suggérez, c'est-à-dire mettre en place le bon soutien pour aider les gens pendant la première et la deuxième année, et jusqu'à l'obtention du Sceau rouge.

• (1000)

**Colin Reynolds:** Un autre problème qui se pose, et je l'ai moi-même vécu, c'est le délai de carence de l'assurance-emploi pendant l'apprentissage. Habituellement, il y a un délai de carence de deux semaines quand on va à l'école. Cette question a-t-elle été abordée dans le budget?

**L'hon. Patty Hajdu:** Cette question est actuellement abordée dans le cadre des réformes temporaires de l'assurance-emploi qui ont été mises en place pour faire face aux droits de douane injustes. Elles ne visent pas seulement les pertes d'emplois liées aux droits de douane; elles s'adressent à tout le monde. Il n'y a aucune période d'attente pour quiconque demande des prestations d'assurance-em-

ploi. Bien sûr, nous surveillons attentivement la situation pour voir si nous devons prolonger ces mesures.

De toute évidence, nous avons reçu des commentaires très positifs de la part des travailleurs, y compris des gens de métier, au sujet de ces changements. Vous avez raison de dire qu'il est très difficile d'attendre lorsqu'on est mis à pied.

**Colin Reynolds:** Ces mesures ont-elles été mises en œuvre de façon permanente, ou est-ce seulement lié au soutien en réponse aux droits de douane?

**L'hon. Patty Hajdu:** Il s'agit de changements temporaires liés aux droits de douane, et nous réfléchissons à la marche à suivre pour la période à venir.

**Le président:** Merci, monsieur Reynolds. Vous avez largement dépassé les cinq minutes, mais c'était une question très pertinente à laquelle je voulais que la ministre réponde, car elle touche des personnes que nous devrions cibler.

[Français]

Monsieur Joseph, vous avez la parole pour cinq minutes.

**Natilien Joseph:** Merci, monsieur le président.

Merci, madame la ministre.

Je trouve vraiment dommage de voir que, pour les conservateurs, il y a des programmes qui n'existaient pas. Je peux confirmer que, dans ma circonscription, Longueuil—Saint-Hubert, nous avons La Cantine pour tous et La Tablee des chefs, deux organismes qui bénéficieront du Programme national d'alimentation scolaire du Canada. Beaucoup d'enfants vont bénéficier des repas dans nos écoles.

Tantôt, Mme Larouche nous a interpellés concernant la Sécurité de la vieillesse. Tandis que vous êtes là, je vais peut-être vous donner l'occasion de parler de ces dossiers. Des médias québécois ont récemment rapporté des retards et des problèmes relativement aux services touchant les personnes âgées qui reçoivent la Sécurité de la vieillesse.

Pouvez-vous préciser quelles mesures notre gouvernement met en place afin d'assurer que les aînés de Longueuil—Saint-Hubert et ceux de partout au Québec et au Canada reçoivent leurs prestations de façon fiable et dans les délais prévus? C'était ma première question.

**L'hon. Patty Hajdu:** Ce travail est très urgent, et le ministère travaille sur le système pour régler le problème de certains aînés. Le nombre de personnes touchées est très bas.

[Traduction]

Comme vous le savez, nous avons remplacé un très vieux système — vieux de 68 ans — par un système numérique qui est non seulement plus rapide et plus précis, mais qui permettra également de soumettre des demandes par soi-même. Je pense qu'il permet déjà l'envoi de demandes en ligne, ce qui, dans l'ensemble, réduira la charge de travail pour les humains et fera en sorte que les gens puissent accéder rapidement, par l'entremise d'un portail numérique, à du soutien de façon automatisée.

Plus de 98 % des demandeurs reçoivent leurs prestations sans délai. Cela ne veut pas dire que les quelque 85 000 autres personnes qui se trouvent dans des situations compliquées ne méritent pas d'être traitées de toute urgence. C'est exactement ce dont s'occupe le ministère. Nous avons un plan d'action pour réduire et éliminer le nombre de personnes qui subissent des retards, dont certains sont liés à des informations manquantes. Dans certains cas, il s'agit d'un processus manuel. Il y a des demandes soumises à la main et qui doivent être entrées dans un nouveau système numérique.

Je dirais que les employés arrivent à utiliser ce nouveau système beaucoup plus rapidement. C'était en partie un problème de formation, et cette formation est en cours. Nous constatons une augmentation de la capacité de la part du personnel du ministère.

Enfin, s'il y a des cas urgents, nous avons été très clairs: veuillez nous les faire parvenir. Nous pouvons leur accorder la priorité. Certaines des personnes comptées dans ce chiffre ne dépendent pas de la Sécurité de la vieillesse. C'est une prestation supplémentaire à laquelle ils ont droit, et ils recevront toutes leurs prestations. D'autres personnes dépendent de la Sécurité de la vieillesse, et nous voulons savoir qui elles sont, si elles s'adressent à vous dans votre circonscription, afin d'accélérer le traitement de leur dossier. Nous pouvons le faire. En fait, nous l'avons fait pour certaines personnes au Québec.

• (1005)

[Français]

**Natilien Joseph:** Pourriez-vous rassurer les Québécois et les Canadiens sur le fait que le gouvernement se préoccupe de la situation?

[Traduction]

**L'hon. Patty Hajdu:** Absolument. Offrir les prestations auxquelles les Canadiens ont droit est vraiment notre tâche première. C'est pourquoi Cliff Groen est le responsable de la modernisation des activités.

Monsieur Groen, je pourrais peut-être vous demander de parler de vos priorités et des efforts du ministère pour éliminer cet arriéré.

**Cliff Groen (Sous-ministre délégué de l'Emploi et Développement social et chef de l'exploitation de Service Canada, Service Canada):** Il est absolument essentiel que tous les Canadiens reçoivent leurs prestations à temps. C'est une obligation et un engagement fondamentaux que nous avons.

En général, la grande majorité des personnes reçoivent leurs prestations à temps, mais nous savons qu'il y a des retards pour certains bénéficiaires de la Sécurité de la vieillesse. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour régler ces situations le plus rapidement possible.

Quoi qu'il en soit, nous nous ferons un plaisir de répondre à toute situation urgente, et nous le faisons en priorité.

[Français]

**Natilien Joseph:** Merci beaucoup.

**Le président:** Merci, monsieur Joseph.

[Traduction]

Madame Falk, vous avez cinq minutes.

**Rosemarie Falk:** Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci, madame la ministre, d'avoir pris le temps de venir nous parler. Nous vous sommes reconnaissants de votre présence à notre comité.

Comme on l'a déjà dit au cours de cette réunion, les prix des aliments sont absolument hors de contrôle. Nous savons que le recours aux banques alimentaires a presque doublé depuis 2019, et 2,2 millions de Canadiens, y compris des enfants, s'y rendent chaque mois.

Près d'un utilisateur de banque alimentaire sur cinq a un emploi, ce qui signifie qu'ils travaillent et n'ont quand même pas les moyens de payer l'épicerie. Une famille de quatre personnes dépense près de 17 600 \$ par année pour manger. C'est environ 1 000 \$ de plus que l'année dernière. Le programme d'alimentation scolaire et le supplément de la TPS aident certaines familles. Le gouvernement a tellement aggravé la situation que toute aide est la bienvenue, mais ces mesures ne font pas baisser le prix des aliments. Ils ne compensent pas entièrement la flambée des prix des produits alimentaires et, en fin de compte, ils laissent pour compte des millions de Canadiens.

Ma question est la suivante: quel est votre message aux travailleurs canadiens qui ne sont pas admissibles à ces programmes, qui ne reçoivent aucune aide et qui n'arrivent toujours pas à se nourrir parce que la nourriture coûte de plus en plus cher?

**L'hon. Patty Hajdu:** Ce que je dirais à tous les Canadiens, c'est que le travail que nous faisons, surtout pour les Canadiens à faible revenu, porte ses fruits. En fait, nous avons doublé la Prestation fiscale pour le revenu de travail il y a quelques années, une mesure contre laquelle votre parti a voté.

On voit une tendance à parler de soutenir les gens qui...

**Rosemarie Falk:** Madame la ministre, avec tout le respect que je vous dois, ma question portait sur les travailleurs canadiens qui ne sont pas admissibles à ces prestations et qui ne peuvent toujours pas se nourrir. Leurs enfants vont à l'école le ventre vide, même s'ils ont deux ou trois emplois. C'est ce que m'ont dit mes électeurs. Ils occupent deux ou trois emplois et n'arrivent pas à améliorer leur situation, ils ne peuvent même pas joindre les deux bouts.

Quel est votre message aux Canadiens qui ne sont pas admissibles aux programmes que votre gouvernement met en place?

**L'hon. Patty Hajdu:** Une famille avec deux ou trois enfants est certainement admissible au programme d'alimentation scolaire, parce que ses enfants vont à l'école.

Si vous parlez d'une famille sans enfant, comme je l'ai dit, nous avons la Prestation fiscale pour le revenu de travail, qui a été doublée pour les personnes seules. Si vous parlez des personnes âgées, nous avons augmenté la Sécurité de la vieillesse. Si vous parlez d'une famille...

**Rosemarie Falk:** Madame la ministre, avec tout le respect que je vous dois, je parlais des travailleurs canadiens.

**L'hon. Patty Hajdu:** Voulez-vous dire avec des enfants?

**Rosemarie Falk:** Peu importe. Même si leurs enfants vont à l'école, que font-ils le samedi et le dimanche? Comment mangent-ils? Ils vont à la banque alimentaire. En quoi est-ce acceptable?

**L'hon. Patty Hajdu:** Cela dépend de...

**Rosemarie Falk:** Comment peut-on accepter que des parents travaillent tout le temps et que leurs enfants soient livrés à eux-mêmes parce que les parents doivent prendre des emplois supplémentaires et qu'il n'y a donc personne à la maison après l'école? Je tiens à souligner que la plupart des établissements de garde gérés par le gouvernement sont ouverts de 9 heures à 17 heures du lundi au vendredi, sans proposer d'heures supplémentaires le soir ni même s'adapter aux horaires des parents qui travaillent par quart.

Que faites-vous? Qu'est-ce que votre gouvernement a à dire aux travailleurs qui ne sont pas admissibles au supplément de la TPS ou au programme d'alimentation scolaire? Il y a une grande partie de la population canadienne qui ne bénéficie d'aucune aide de la part de votre gouvernement. Qu'avez-vous à dire à ces Canadiens?

• (1010)

**L'hon. Patty Hajdu:** Ce que je dirais aux résidents de la Saskatchewan, c'est que ce fut un plaisir de travailler avec la ministre responsable de l'apprentissage préscolaire et de la garde des enfants. En fait, la Saskatchewan vient de prolonger une entente de cinq ans pour l'apprentissage préscolaire et la garde des enfants et s'est engagée, comme elle l'a toujours fait, si j'ai bien compris, à mettre en place un système de garde d'enfants entièrement public. C'est vraiment un modèle pour beaucoup d'autres provinces.

**Rosemarie Falk:** Ma question ne portait pas sur les services de garderie.

**L'hon. Patty Hajdu:** Les parents paient actuellement...

**Rosemarie Falk:** Madame la ministre...

**L'hon. Patty Hajdu:** ... 10 dollars par jour dans cette province.

**Le président:** Silence, s'il vous plaît.

C'est au tour de la députée de poser sa question, mais veuillez laisser au témoin — en l'occurrence, la ministre — suffisamment de temps pour donner une réponse raisonnable. Vous pourrez ensuite demander à reprendre la parole.

Veuillez continuer.

**Rosemarie Falk:** Je vais continuer. Je n'ai pas obtenu de réponse pour les travailleurs canadiens. Je poursuivrai avec ma prochaine question.

Comment vous et votre gouvernement justifiez-vous l'imposition de taxes sur la culture, le transport et les aliments, alors que ces coûts sont inévitablement répercutés sur les consommateurs et qu'ils font grimper le prix des aliments? Je sais que vous et votre gouvernement dites qu'il s'agit de taxes imaginaires, mais cela est faux. Si vous rendez visite à n'importe quel agriculteur, il vous dira que ces taxes sont relayées au consommateur. Comment votre gouvernement justifie-t-il l'augmentation de ces taxes et, en fin de compte, l'augmentation du prix des denrées alimentaires?

**L'hon. Patty Hajdu:** Cet argument du Parti conservateur a été réfuté par tous les économistes, sans exception.

**Rosemarie Falk:** Qu'en est-il des agriculteurs qui doivent payer les factures, comme celles de leurs outils agricoles?

**L'hon. Patty Hajdu:** ... et je dirais simplement que, en fait...

**Rosemarie Falk:** Ils paient leurs machines. Ils paient leurs semences. Ils paient leurs engrais.

**Le président:** Madame Falk...

**Rosemarie Falk:** Ils paient pour tous ces articles, et cela finit par se répercuter sur le consommateur. Je n'apprécie tout simplement pas qu'il en soit ainsi.

Vous dites que cela a été démenti? Ce n'est pas le cas. Peut-être que si les libéraux...

**Le président:** Merci, madame Falk.

**Rosemarie Falk:** ... se rendaient sur une ferme et parlaient aux agriculteurs, ils sauraient comment les choses se passent.

**Le président:** Madame Falk, veuillez respecter la présidence.

[Français]

**Andréanne Larouche:** J'invoque le Règlement, monsieur le président.

[Traduction]

**Le président:** Oui, madame Larouche. Je suspendrai la séance si les interprètes ne peuvent pas interpréter.

[Français]

**Andréanne Larouche:** Je voulais justement rappeler que les interprètes ont de la difficulté à suivre. Je nous appelle à faire preuve de prudence.

[Traduction]

**Le président:** Merci, madame Larouche.

Je vais maintenant donner une minute à la ministre pour répondre sans interruption à la question qui lui a été posée.

**L'hon. Patty Hajdu:** Je crois qu'un gouvernement responsable doit se focaliser sur les véritables problèmes auxquels nos familles sont confrontées et sur les solutions concrètes qui les aident. Ce qui n'aide pas les familles, c'est une rhétorique répétée à l'envi sans aucun fondement réel. Ce que veulent les familles, c'est une aide immédiate.

Vous avez le choix, madame Falk. Vous pouvez voter pour les mesures que votre propre province demande, à savoir des investissements dans l'apprentissage précoce et les garderies, les 15,8 millions de dollars de financement fédéral qui aideront votre province à élargir ses programmes alimentaires scolaires et les 90 organisations qui embaucheront des étudiants canadiens cet été. Ce sont là des mesures que les familles jugent utiles, et nous continuerons à mettre l'accent sur les familles.

**Le président:** Merci, madame la ministre et madame Falk, pour cet échange animé.

[Français]

Madame Dandurand, la parole est à vous pour cinq minutes.

**Marianne Dandurand:** Merci, monsieur le président.

Madame la ministre, une des initiatives du gouvernement dont je suis la plus fière, c'est le Régime canadien de soins dentaires. Au début, beaucoup de gens, incluant des députés de l'opposition, disaient que ce régime ne fonctionnerait pas et que ce serait trop complexe. Il y a à peu près 110 000 habitants dans ma circonscription. De ce nombre, 32 000 personnes sont inscrites au Régime canadien de soins dentaires, ce qui est un nombre très élevé.

Est-ce que vous pouvez nous parler des résultats concrets qu'on voit partout au pays en lien avec le Régime canadien de soins dentaires?

**L'hon. Patty Hajdu:** Chaque nouveau programme est très complexe, c'est vrai. Cependant, après un certain temps, le programme devient très utile pour plusieurs Canadiens.

[Traduction]

Vous avez tout à fait raison. Outre les garderies, c'est l'un des sujets qui reviennent le plus souvent dans les discussions que j'ai avec les gens en tant que députée.

En fait, dans ma circonscription, si je peux vous raconter une petite anecdote, un couple d'entrepreneurs d'âge moyen qui possédait une petite entreprise n'avait pas d'assurance dentaire et n'avait pas reçu de soins dentaires depuis longtemps. Ce n'est pas un couple dont on aurait pu penser qu'il se passait de soins dentaires. Ils avaient une petite entreprise florissante, mais « florissante » signifie qu'elle leur permettait de subvenir à leurs besoins quotidiens et à ceux de leur famille. Pour eux, les soins dentaires n'étaient pas vraiment quelque chose d'envisageable. Or, à l'occasion d'une activité auquel je prenais part, ils sont venus me voir spontanément pour me dire à quel point l'accès à ces soins avait changé leurs vies.

Ce sont des travailleurs canadiens. La députée Falk vient de parler de la façon dont nous soutenons les travailleurs canadiens. Beaucoup de travailleurs canadiens n'ont pas d'avantages sociaux dans le cadre de leur emploi. Les soins dentaires ne sont pas quelque chose dont il est simplement plaisant de se prévaloir. Ils deviennent un besoin urgent lorsque vous souffrez et que vous avez des caries.

Juste avant les dernières élections, j'ai rencontré un homme à l'épicerie, un ouvrier. Il est venu me voir et m'a dit à quel point sa vie avait été profondément changée par le fait d'avoir accès à des soins dentaires. Il est allé jusqu'à me montrer ses nouvelles dents, ce qui était à la fois très émouvant et très drôle, car il était très fier du sourire qu'il pouvait enfin arborer.

Je suis sûre que vous entendez des histoires similaires dans votre circonscription. Il s'agit d'un changement générationnel. C'est une véritable question d'équité, et c'était la pièce manquante de notre système national de santé dont tant de gens sont fiers.

• (1015)

[Français]

**Marianne Dandurand:** Effectivement, à long terme, ça a des effets importants sur la santé de la population. Dans une perspective économique à long terme, les coûts des soins de santé vont être réduits pour le gouvernement, parce qu'on maintient la santé des gens, incluant leur santé dentaire.

Dans une circonscription comme la mienne, les populations sont parfois difficiles à rejoindre. On offre beaucoup de prestations, mais certaines personnes sont privées de ces prestations parce que, par exemple, elles ne remplissent pas leur déclaration de revenus.

Quel genre de mesures peut-on prendre pour faire en sorte que les gens aient plus facilement accès à toutes les prestations et à tous les crédits que le gouvernement offre? Je pense particulièrement aux régions de ma circonscription qui sont plus rurales, où le seuil de pauvreté est parfois assez élevé.

Comment le gouvernement peut-il faire en sorte que les gens aient plus facilement accès aux prestations?

[Traduction]

**L'hon. Patty Hajdu:** C'est une observation très importante, et c'est pourquoi j'étais très enthousiaste ces derniers mois à l'idée d'annoncer la production automatisée de déclarations de revenus, qui profitera à certains des Canadiens les plus démunis. En fait, j'ai vu récemment un titre qui disait qu'il y avait environ 2 milliards de

dollars de crédits d'impôt fédéraux non réclamés, qu'il s'agisse de l'Allocation canadienne pour enfants, de l'accès aux soins dentaires ou des nombreux autres crédits d'impôt auxquels les Canadiens ont droit.

Il est parfois difficile pour les gens de produire leur déclaration de revenus, et ils peuvent accumuler du retard. Cette nouvelle mesure qui vise à inscrire automatiquement les gens est un projet pilote. Bien sûr, nous voulons nous assurer que la mesure fonctionne bien et qu'elle sera utile. Le cas échéant, les Canadiens pourront commencer à se prévaloir des prestations auxquelles ils ont droit.

Il s'agit de quelque chose que les militants contre la pauvreté réclament depuis très longtemps au Canada. En effet, ils savent entre autres que les Canadiens ne bénéficient pas des avantages auxquels ils ont droit.

Par exemple, l'Allocation canadienne pour enfants s'élève à 7 000 \$ par enfant, et cette aide se poursuit tout au long de la vie de l'enfant. C'est une somme d'argent considérable pour une famille à faible revenu. Or, le fait qu'une telle famille ne se prévale pas de cette aide est tout à fait préjudiciable.

Je ne sais pas pour vous, mais dans nos bureaux, nous travaillons sur des dossiers. Certaines des histoires les plus émouvantes sont celles où quelqu'un finit par régler ses arriérés d'impôts complexes pour découvrir qu'il va recevoir 40 000 \$ d'arriérés au titre de l'Allocation canadienne pour enfants. Dans de nombreux cas, j'ai entendu parler de mères qui envisageaient d'acheter un véhicule pour pouvoir se déplacer plus facilement avec leurs enfants, ou d'utiliser cet argent pour verser un acompte sur une maison, ce qui s'est produit à Thunder Bay, en Ontario. C'est tout à fait faisable.

Je crois que davantage de Canadiens devraient être mis au courant de ce genre d'histoires afin qu'ils puissent voir à leur tour comment nous pouvons les aider à obtenir ces prestations.

[Français]

**Le président:** Merci.

Pour conclure, je cède la parole à Mme Larouche, pour deux minutes et demie.

**Andréanne Larouche:** Merci beaucoup, monsieur le président.

Madame la ministre, je me posais des questions alors que j'écoutais celles des autres. Si j'ai bien noté la réponse que vous avez donnée à M. Joseph, vous avez parlé de 85 000 personnes. Vous avez dit que 98 % des aînés recevaient leurs prestations, malgré les défis que pose le logiciel Cúram. C'est peut-être un système que vous avez voulu moderniser, mais, 85 000 personnes, c'est quand même beaucoup.

Bref, je trouve que ça revient à minimiser la situation. Un aîné qui ne reçoit pas ses prestations, c'est un aîné de trop qui peut se retrouver dans une situation précaire. Je sais que nous avons adopté une motion pour que vous reveniez à notre comité afin de parler de ce problème, madame la ministre. Comme un collègue libéral a déjà ouvert la porte, je vais me permettre de vous demander votre avis.

Ne considérez-vous pas que ce sont des aînés de trop? Quelqu'un de votre ministère m'a écrit pour me dire que, si je le voulais, nous pourrions toujours avoir une discussion. Cependant, je pense que la meilleure façon de faire la lumière sur ce système, c'est que vous veniez au Comité pour répondre à nos questions à cet égard. Qu'est-ce que vous pensez du fait que 85 000 aînés, ou 2 %, c'est quand même trop?

• (1020)

**L'hon. Patty Hajdu:** Je suis d'accord. En fait, une seule personne âgée, c'est trop.

[Traduction]

Je suis d'accord avec vous. C'est précisément pour cette raison que j'ai demandé au ministère de se focaliser intensément sur le traitement des retards relatifs au versement des prestations de la Sécurité de la vieillesse.

Je tiens à préciser qu'il s'agit de nouveaux demandeurs et que rien n'a changé pour les demandeurs qui reçoivent déjà la Sécurité de la vieillesse. Leurs prestations sont versées à temps et traitées, mais certains cas ont été plus difficiles à traiter, et le ministère s'efforce de régler cela.

Comme je l'ai répété, si une personne âgée a des besoins financiers particuliers et qu'elle a besoin de régler des choses immédiatement, veuillez nous communiquer son nom. Nous avons communiqué avec votre bureau. Vous ne nous avez pas encore communiqué de noms, mais si vous en avez, veuillez nous les communiquer. Nous veillerons à traiter ces cas sur-le-champ.

[Français]

**Le président:** Merci, madame Larouche.

[Traduction]

Madame la ministre, avant de terminer, j'ai une question à vous poser.

Vous avez mentionné le programme Emplois d'été Canada. Ce que l'on oublie souvent, c'est que les nombreux organismes sans but lucratif qui gèrent des programmes importants ne pourraient pas le faire sans le financement qu'ils reçoivent dans le cadre de ce programme.

Cette mesure s'appliquera-t-elle à l'ensemble du pays? Comme les fonds sont alloués par circonscription, cela signifie-t-il que tout le monde bénéficiera d'une augmentation?

**L'hon. Patty Hajdu:** Oui. Nous verrons 100 000 emplois créés cette année, contre 60 000 l'été dernier. Cela permettra de combler certaines carences particulières en matière de chômage, en particulier chez les jeunes.

Vous avez tout à fait raison de dire que c'est un véritable atout pour nos organismes sans but lucratif à l'échelle du pays, ainsi que pour les petites entreprises qui, dans certains cas, connaissent des pics d'activité estivaux. C'est probablement quelque chose que vous constatez dans votre province, puisque c'est un endroit agréable où passer l'été. Beaucoup d'étudiants profitent de ces ouvertures dans divers secteurs, notamment dans celui du tourisme.

**Le président:** Merci, madame la ministre.

Plaît-il au Comité de lever la séance?

**Des députés:** Oui.

**Le président:** Madame la ministre, distingués témoins et députés, je vous remercie.

La séance est levée.







Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :  
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>